

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP19/AMR

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-deuxième Session

Genève, (Suisse)

7 – 12 juillet 2019

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Busan, République de Corée

10 – 14 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	iii
RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS	1
	Paragraphes
Introduction	1
Inauguration de la session	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1)	4
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaries (Point 2)	5
Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales internationales (Point 3)	6-15
(a) Partie I : Avis scientifiques à destination du Codex	7
(b) Partie II : Activités tripartites menées par la FAO, l'OMS et l'OIE en matière de RAM d'origine alimentaire	8
(c) Partie III : Autres questions connexes relatives à la collaboration FAO, OMS, OIE	9 - 14
Questions découlant d'autres organisations internationales pertinentes (Point 4)	16 - 17
Avant-projet de révision du <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</i> (CXC 61-2005) (Point 5)	18 - 83
Avant-projet de Directives sur le suivi et la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (Point 6)	84 - 116
Autres questions (Point 7)	117
Date et lieu de la prochaine session (Point 8)	118 - 119

LISTE DES ANNEXES

	Page
Annexe I : Liste des participants	16

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objet	Texte/Thème	Code	Étape	Para- graphe
GTE (États-Unis d'Amérique, Chili, Chine, Kenya, Royaume-Uni) TFAMR7	Reformulation	Avant-projet de révision du <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</i> (CXC 61-2005)	N28-2017	2/3	82
GTE (Pays-Bas, Chili, Chine, Nouvelle- Zélande) TFAMR7	Reformulation	Avant-projet de Directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens	N29-2017	2/3	115

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AG	Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (FAO)
AM	Antimicrobiens
ATLASS	Outil de la FAO d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires (ATLASS)
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CAC	Commission du Codex Alimentarius
---	Code d'usages
CRD	Document de séance
CXC	Code d'usages du Codex
CXG	Lignes directrices du Codex
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FOS	Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses (OMS)
Groupe AGISAR de l'OMS	Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens
GIR	Gestion intégrée des ravageurs
GTE	Groupe de travail électronique
Liste CIA établie par l'OMS	Liste des antimicrobiens hautement prioritaires pour la santé humaine établie par l'OMS
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PMP	Outil de gestion progressive
RAM	Résistance aux antimicrobiens
TFAMR	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens
---	Mandat
UA	Union africaine
UAM	Utilisation d'antimicrobiens
UE	Union européenne
---	Royaume-Uni
---	États-Unis d'Amérique
VICH	Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage vétérinaire
---	Assemblée mondiale de la Santé

INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens a tenu sa sixième session à Busan (République de Corée), du 10 au 14 décembre 2018, à l'aimable invitation du gouvernement de la République de Corée. Le professeur Yong Ho Park, de l'Université nationale de Séoul, a présidé la session. Y ont assisté des délégués provenant de 45 États Membres, une organisation membre, 11 observateurs ainsi que des représentants de la FAO et de l'OMS. La liste complète des participants, y compris les membres des secrétariats, figure à l'Annexe I du présent rapport.

INAUGURATION DE LA SESSION ¹

2. La session a été ouverte par M. Ryu Young-jin, ministre de la Sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée. M. Jeffrey Lejeune, responsable de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à la FAO, Mme Awa Aidara-Kane, Coordonnatrice de l'Unité Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses de l'OMS, et M. Steve Wearne, vice-président de la Commission du Codex Alimentarius, se sont également adressés aux participants.

Répartition des compétences ²

3. Le Groupe spécial a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres, conformément au paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Point 1 de l'ordre du jour)³

4. Le Groupe spécial a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour définitif de la Session.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 2 de l'ordre du jour)⁴

5. Le Groupe spécial a pris note des questions qui lui sont adressées.

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA FAO, DE L'OMS ET DE L'OIE, NOTAMMENT DU RAPPORT DE LA RÉUNION MIXTE D'EXPERTS FAO/OMS (EN COLLABORATION AVEC L'OIE) SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS D'ORIGINE ALIMENTAIRE (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

6. Les représentants de la FAO, de l'OMS et de l'OIE ont exposé les principales activités menées depuis la cinquième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR05) :

Partie I : Avis scientifiques à destination du Codex

7. Le représentant de la FAO a rappelé que le rapport final de la *réunion mixte d'experts FAO/OMS en collaboration avec l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire portant sur le rôle de l'environnement, des cultures et des biocides* avait été partagé avec l'ensemble des membres et des observateurs du Codex avant la session. Il a mis en avant certains points du rapport, notamment les suivants :
 - De nombreuses contaminations d'aliments d'origine végétale par des bactéries résistantes aux antimicrobiens ont été recensées et de nombreuses flambées d'infections d'origine alimentaire résistantes aux antimicrobiens imputables à des aliments d'origine végétale ont été documentées, ce qui indique sans l'ombre d'un doute que ces produits sont susceptibles de transmettre aux humains des organismes résistants aux antimicrobiens.
 - Il existe plusieurs voies de contamination des cultures par des organismes résistants aux antimicrobiens : l'eau, le sol, la faune, les humains et le matériel.
 - Le respect des bonnes pratiques agricoles (BPA) pour réduire la contamination microbienne et l'application des pratiques de gestion intégrée des ravageurs (GIR) afin de réduire la nécessité de recourir aux antimicrobiens devraient modérer la contamination des aliments d'origine végétale par des organismes résistants aux antimicrobiens.

¹ CRD11-14 (Discours de la session inaugurale)

² CRD1 (Ordre du jour annoté – Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres)

³ CX/AMR 18/6/1 Rev.1

⁴ CX/AMR 18/6/2

⁵ CX/AMR 18/6/3 ; CRD17 (Union africaine)

- Les environnements dédiés à la production alimentaire (en contact direct avec les aliments, par exemple, les sols, l'eau, etc.) constituent à la fois des puits et des sources pour les organismes résistants aux antimicrobiens en ce qui concerne l'agriculture et la production alimentaire.
- Il convient de prendre des mesures afin de réduire la probabilité que des agents antimicrobiens et des bactéries résistantes aux antimicrobiens rentrent dans l'environnement en raison des pratiques agricoles, et la production agroalimentaire devrait être protégée des sources environnementales de contamination.
- Nombre de données théoriques et de preuves recueillies en laboratoire indiquent que les biocides (utilisés pour la désinfection et l'assainissement des locaux et de l'équipement) renforcent la résistance aux antimicrobiens par l'intermédiaire de la résistance croisée ou de la co-résistance, mais il n'existe que peu de données empiriques corroborant l'ampleur du phénomène dans la production alimentaire ou les environnements de transformation. La réunion d'experts a recommandé l'application d'un ensemble de bonnes pratiques pour l'utilisation de ces produits, conformément aux instructions des fabricants.
- En ce qui concerne la surveillance intégrée, la réunion d'experts a émis les recommandations suivantes : 1) inclusion des aliments à base de plantes et des aliments élaborés à partir d'animaux aquatiques ; 2) dépistage des éléments de l'environnement en contact direct avec les aliments (eau, sol, déchets) afin de compléter les approches fondées sur l'alimentation ; 3) élargissement progressif de la portée de l'échantillonnage en commençant par les priorités nationales et en tenant compte de l'existence d'outils susceptibles d'appuyer la mise en œuvre d'une approche progressive, par exemple l'*outil de la FAO d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires* (ATLASS) élaboré par la FAO.

Partie II : Activités tripartites menées par la FAO, l'OMS et l'OIE en matière de RAM d'origine alimentaire

8. La représentante de l'OMS a présenté au Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR) les principales activités tripartites exposées dans le document CX/AMR 18/6/3. Elle a en outre informé le TFAMR de l'entente à laquelle sont parvenues les trois organisations pour qu'un organe unique s'occupe de la résistance aux antimicrobiens (RAM) sous l'angle de l'approche « Un monde, une santé » et afin que soit créé un groupe consultatif du groupe tripartite plus sur l'appui intersectoriel en matière de RAM (T plus-AGISAR).

Partie III : Autres questions connexes relatives à la collaboration FAO-OMS-OIE

9. Outre leurs activités menées en collaboration, les représentants de la FAO, de l'OMS et de l'OIE ont souligné d'autres activités liées à la RAM conduites par leurs organisations respectives au cours de la dernière année.

FAO

10. Outre les informations communiquées dans le document CX/AMR 18/6/3, le représentant de la FAO a fait état des travaux récents réalisés sur l'outil de gestion progressive (*Progressive Management Pathway*, ou PMP) et de l'essai pilote qui sera effectué avec cet outil pour aider les pays à gérer la RAM. Il a aussi remercié les pays donateurs — France, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique — ainsi que les experts dont l'aide a permis à la FAO d'entreprendre des études approfondies sur la RAM.

OMS

11. Outre les informations communiquées dans le document CX/AMR 18/6/3, la représentante de l'OMS a fait remarquer que la huitième réunion du groupe AGISAR (novembre 2018) avait permis de faire des progrès dans l'élaboration du protocole mondial de surveillance de l'*Escherichia coli* producteur de bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE), que l'OMS compte publier en 2019. La réunion a aussi fourni l'occasion de réviser la *Liste des antimicrobiens hautement prioritaires pour la santé humaine* (liste CIA) établie par l'OMS, dont la 6^e édition sera publiée au cours du premier trimestre de 2019.
12. En réponse à une demande d'éclaircissements sur l'état d'avancement des documents en vigueur à l'OMS — par exemple, la liste CIA et les *Lignes directrices pour l'utilisation chez les animaux de rente destinés à l'alimentation humaine des antimicrobiens importants pour la médecine humaine* —, la représentante a expliqué que la liste CIA a été élaborée en 2005 en réponse à une recommandation tripartite, et qu'elle fait l'objet de révisions régulières par un groupe d'experts. Cette liste propose un classement des agents antimicrobiens utilisés en médecine humaine fondé sur deux critères : a) l'importance pour la santé humaine ; b) le risque de transmission d'une résistance par le biais de la chaîne alimentaire. La représentante a précisé que les lignes directrices de l'OMS contiennent des

recommandations formulées par des experts appartenant à un large éventail de disciplines (santé et bien-être des humains et des animaux, production des aliments, économie, etc.), que ces recommandations sont fondées sur la science, qu'elles ne font pas l'objet de négociations, et qu'elles ont pour principal objectif de protéger la santé publique. Elle a ajouté que le processus d'élaboration de lignes directrices de l'OMS exige la collecte et l'analyse de l'ensemble des données scientifiques disponibles par le biais d'un examen systématique de la documentation spécialisée, afin d'étayer les recommandations formulées. L'adoption de ces documents par l'Assemblée mondiale de la santé n'est obligatoire en vertu des règles de l'OMS, et leur mise en œuvre est laissée à la discrétion des États membres.

OIE

13. La représentante de l'OIE a fourni des informations plus détaillées sur les conclusions de la dernière Session générale de l'Organisation (mai 2018) à l'occasion de laquelle les pays membres ont adopté une définition de l'usage médical vétérinaire, sont convenus de restrictions supplémentaires concernant l'utilisation des céphalosporines de 3^e et 4^e génération, des fluoroquinolones et de la colistine, et ont recommandé que les classes de la catégorie des antibiotiques les plus prioritaires parmi les antimicrobiens d'importance critique soient placées au plus haut rang des priorités des pays engagés dans la suppression graduelle de l'utilisation des agents antimicrobiens pour la stimulation de la croissance.
14. La représentante a par ailleurs noté que le 3^e rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux sera publié en janvier 2019, et que les progrès constants réalisés au plan de la quantité et de la qualité des données recueillies avec le concours des pays et des points focaux nationaux spécialistes des produits vétérinaires étaient très encourageants. Elle a signalé que le quatrième questionnaire avait déjà été transmis à tous les membres de l'OIE. S'agissant de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens chez les animaux – Mettre les normes en pratique (octobre 2018), elle a estimé que les recommandations adoptées fournissaient des orientations sur le travail qui reste à accomplir pour promouvoir la mise en œuvre des normes.

Conclusion

15. Le TFAMR a remercié les trois organisations pour leur excellent travail sur la RAM, et s'est montré encouragé par l'éventail de leurs activités et par le niveau de leur collaboration. S'agissant des avis scientifiques qu'il avait réclamés, le TFAMR s'est félicité du rapport de synthèse de la réunion d'experts et de ses recommandations.

QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (point 4 de l'ordre du jour)⁶

16. Le Secrétariat a attiré l'attention du Groupe spécial sur les informations portant sur la RAM, fournies par l'Organisation pour la coopération et le développement économique, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce, qui sont pertinentes pour son travail.

Conclusion

17. Le TFAMR a pris note de ces informations et a remercié ces organisations de leur collaboration.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DU CODE D'USAGES VISANT À RÉDUIRE AU MINIMUM ET À MAÎTRISER LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS (CXC 61-2005) (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

18. Le président du TFAMR a invité les délégations à poursuivre leur travail d'examen des modalités du Code d'usages afin de lui faire franchir les diverses étapes de la procédure d'élaboration. Il a attiré l'attention du TFAMR sur les sections qui, selon les observations formulées, présentaient de bonnes chances de réunir un consensus : introduction ; champ d'application ; diverses définitions et principes ; pratiques de production, de traitement, d'entreposage, de transport, de vente au détail et de distribution des aliments ; communication aux consommateurs. Cela permettrait au TFAMR de concentrer son attention sur les enjeux critiques liés à certaines définitions et à certains principes pour faire des progrès sur diverses sections portant sur l'utilisation responsable des antimicrobiens.

⁶ CX/AMR 18/6/4

⁷ CL 2018/74-AMR ; CX/AMR 18/6/5 ; CX/AMR 18/6/5-Add.1 (Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Guyane, Indonésie, Iran, Japon, Kenya, Malaisie, Norvège, Thaïlande, États-Unis d'Amérique, Consumer Goods Forum, Consumers International, FEFAC, HealthForAnimals, IACFO, IFIF, International Meat Secretariat, IUFoST) ; CRD2 (Costa Rica, Maurice, Nouvelle-Zélande, IDF) ; CRD4 (OIE) ; CRD5 (UE) ; CRD7 (Ghana) ; CRD8 (Nicaragua) ; CRD9 (Inde) ; CRD10 (Code d'usages révisé, sections 1 et 2, préparées par le président et les co-présidents du GTE) ; CRD15 (Chine) ; CRD16 (Fédération de Russie) ; CRD17 (Union africaine) ; CRD19 (Code d'usages révisé, sections 4, 6 et 7, préparées par le président et les co-présidents du GTE) ; CRD20 (Code d'usages révisé, toutes les sections, préparées par le Secrétariat du Codex)

19. Le président du GTE (États-Unis d'Amérique) a présenté un résumé des principaux points examinés par le Groupe, ainsi que de ses conclusions et recommandations concernant la révision du Code d'usages. Il s'est montré favorable à l'approche proposée par le président du TFAMR, c'est-à-dire de mettre l'accent sur les points sur lesquels un consensus est possible, puis de débattre des principaux enjeux liés à certaines définitions, à certains principes et à certaines dispositions concernant l'utilisation responsable des antimicrobiens sur lesquels il conviendra de se pencher plus avant lors de la 7^e session du TFAMR.
20. Le TFAMR est convenu de l'approche proposée.
21. Les observations générales suivantes fondées sur une version révisée du Code d'usages (CRD10) ont été formulées :
- La révision devrait s'appliquer à la chaîne alimentaire tout entière, y compris les cultures/plantes et l'environnement, et être conforme aux recommandations internationales pertinentes (en particulier les *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques* de l'OIE). Le champ d'application du Code d'usages devrait rester large et couvrir l'ensemble des antimicrobiens, plutôt que de se limiter aux antimicrobiens d'importance médicale, conformément au Code d'usages actuel et aux documents de l'OIE correspondants.
 - La révision devrait être fondée sur la science et sur les risques afin d'appuyer les recommandations de gestion des risques liés à la RAM d'origine alimentaire, conformément aux recommandations des *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*, et des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXG 77-2011). Le Code d'usages révisé devrait être assez souple pour permettre aux pays d'appuyer leurs mesures de gestion des risques sur les évaluations nationales ou régionales des risques, lorsqu'il n'existe pas d'évaluation internationale.
22. Le TFAMR a poursuivi sa révision du Code d'usages ; il a formulé des observations, proposé des changements et pris des décisions qui sont présentés en détail ci-dessous.

Section 1 – Introduction

23. Le TFAMR est convenu d'apporter des éclaircissements et des précisions au libellé, notamment pour en assurer la cohérence avec la terminologie utilisée par le Codex (par exemple, « autorité compétente », par opposition à « autorité réglementaire »). Les principaux changements avaient trait aux limites du terme « environnement » utilisé dans des expressions telles que « environnements dédiés à la production alimentaire » ; l'introduction du terme « aliments pour animaux », étant donné que le Code d'usages concerne les aliments destinés à la consommation humaine et animale ; l'introduction de listes nationales afin de donner aux pays la marge de manœuvre requise pour établir des mesures de gestion des risques fondées sur des évaluations nationales plus étroitement applicables aux risques et aux conditions nationales ; l'utilisation du terme « vétérinaire », au lieu de « professionnel de la santé des animaux » ; l'utilisation du terme « professionnel de la santé des plantes/cultures », au lieu de « conseiller/consultant en matière de plantes/cultures ».
24. Le TFAMR a procédé à un échange de vues sur l'opportunité de se reporter à la *Liste des antimicrobiens hautement prioritaires pour la santé humaine* de l'OMS (liste CIA) toute entière, ou de se limiter à l'Annexe 1 de cette liste, liée à la liste complète des antimicrobiens utilisés en médecine humaine et en médecine vétérinaire, classés comme « d'importance critique », « très importants » ou « importants ».
25. Les délégations en faveur de l'idée de se reporter à l'annexe 1 ont fait valoir que cette annexe contenait les informations pertinentes au champ d'application du Code d'usages, et que les autres informations contenues dans la liste CIA n'étaient pas utiles pour les besoins du Code d'usages. Les délégations en faveur de l'idée de se reporter à la liste CIA toute entière ont fait valoir que d'autres sections du document pouvaient fournir des informations utiles à l'application des mesures de gestion des risques dans le cadre du Code d'usages. En l'absence d'un consensus sur cette question, le TFAMR est convenu de la renvoyer au GTE pour examen ultérieur.
26. Le TFAMR est aussi convenu que les dispositions figurant au paragraphe 6 devraient être transférées à la section portant sur le champ d'action, un endroit qui lui paraissait plus approprié. Cependant, il n'y a pas eu de consensus sur l'opportunité de supprimer la référence aux antimicrobiens autres que les antibactériens — par exemple, agents antiviraux, antiprotozoaires, antifongiques, etc. — qui présentent aussi des problèmes de résistance dans certains pays et dont l'utilisation risque de conduire à problèmes de co-résistance ou de résistance croisée. Ces éléments ont donc été laissés entre crochets pour examen futur par le GTE. Les délégations qui jugeaient préférables de conserver le paragraphe entier ont fait valoir que cela refléterait mieux le champ d'application élargi du Code d'usages et la définition des agents antimicrobiens figurant dans la section 3 du document CX/AMR 18/6/5.

Section 2 – Champ d'application

Paragraphe 7

27. S'agissant de la décision d'inclure dans l'introduction une définition d'« aliments pour animaux » en plus de la définition des aliments « destinés à la consommation humaine », le TFAMR a rappelé que le champ d'application du Code d'usages couvrirait ces deux notions, et a débattu de l'idée selon laquelle le terme « aliments » désignerait à la fois les aliments destinés à l'alimentation humaine et ceux destinés à l'alimentation des animaux, comme il est précisé dans la note de bas de page 1.
28. Le TFAMR a pris note des observations suivantes : les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* font usage des deux notions ; la terminologie utilisée dans les trois principaux documents traitant de la RAM — le *Code d'usages*, les *Directives sur le suivi et la surveillance de la RAM* et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques* — devraient être cohérente pour éviter toute confusion ; le Codex établit généralement une distinction entre les aliments destinés à l'alimentation humaine et ceux destinés à l'alimentation animale, chacun de ces termes ayant sa propre définition dans le *Manuel de procédure* et d'autres textes du Codex, y compris le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004), la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXM 4-1989), etc.
29. Le TFAMR est donc convenu que le Code d'usages retiendrait les définitions d'« aliments destinés à la consommation humaine » et d'« aliments pour animaux », et de supprimer la note de bas de page 1.
30. Le TFAMR est convenu de supprimer la troisième phrase, jugée redondante. Il est aussi convenu que les objectifs du Code d'usages étaient de « réduire au minimum les risques », en plus de l'incidence défavorable sur la santé humaine de la RAM d'origine alimentaire découlant de l'usage d'agents antimicrobiens tout au long de la chaîne alimentaire.

Paragraphe 9

31. Le TFAMR a pris note de la demande de suppression de la référence aux « probiotiques », présentée en raison des interrogations suscitées par l'évaluation de la sécurité sanitaire de ces produits. Il a été noté que cette référence avait été ajoutée pour éviter toute ambiguïté concernant la décision d'exclure les probiotiques du Code d'usages.
32. Le TFAMR est donc convenu de retenir la référence excluant les « probiotiques » dans la section portant sur le champ d'action.

Autres changements

33. D'autres changements ont été apportés aux paragraphes 7 et 8 pour en améliorer la clarté et la précision.

Définitions

34. Le TFAMR a rappelé que seules les définitions des termes utilisés dans le Code d'usages étaient examinées dans cette section. Il s'est penché sur les définitions proposées dans la section 3 de l'annexe I du document CX/AMR 18/6/5 :

Classe d'antimicrobiens ; Résistance aux antimicrobiens ; Sécurité sanitaire des aliments

35. Le TFAMR est convenu de ne pas inclure les définitions de ces termes qui n'étaient pas jugés utiles ou nécessaires. Il a été noté que le document CXG77 proposait déjà une définition de l'expression « classe d'antimicrobiens ».

Antibiotique ; résistance aux antibiotiques

36. Le TFAMR est convenu de supprimer ces définitions qui ne sont pas utilisées dans le Code d'usages.

Antibactérien ; Effet nocif pour la santé ; Résistance aux antimicrobiens ; Déterminant de résistance aux antimicrobiens ; Co-résistance ; Résistance croisée ; Utilisation hors indication ou sans label ; Chaîne alimentaire ; Animaux destinés à l'alimentation humaine ; Stimulation de la croissance ; Autorisation de mise sur le marché ; Industrie pharmaceutique ; Maîtrise des maladies/métaphylaxie ; Prévention des maladies/prophylaxie ; Traitement des maladies

37. Le TFAMR a approuvé les définitions proposées de ces termes.

Agent antimicrobien

38. Comme la plupart des recommandations formulées dans le Code d'usages mettent l'accent sur les agents antibactériens, le TFAMR est convenu de supprimer la référence aux agents antimicrobiens autres que les antibactériens — par exemple, agents antiviraux, antiprotozoaires ou antifongiques — qui risquent aussi de participer à des mécanismes de co-résistance ou de co-sélection de la RAM. Une proposition d'inclure les anthelminthiques et les antiseptiques a été rejetée puisqu'on a jugé qu'elle sortait du cadre du Code d'usages.

Antimicrobiens d'importance médicale

39. Le TFAMR a pris note des points de vue exprimés par les délégués sur la décision de se référer uniquement à la *Liste des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine* de l'OMS, ou d'ajouter également des références aux listes nationales. Les délégations ont aussi proposé de clarifier les catégories utilisées dans la liste de l'OMS.
40. Les délégations qui souhaitaient conserver les références aux listes nationales ont fait valoir qu'il convenait d'offrir aux pays la possibilité de confectionner leurs propres listes nationales fondées sur leurs priorités et leurs ressources, sur la science et sur les risques, et tenant compte des recommandations de la liste CIA de l'OMS ; elles ont rappelé que cette idée avait déjà recueilli l'adhésion du TFAMR lors de sa 5^e Session (REP18/AMR, paragraphe 46).
41. Les délégations se sont aussi penché sur l'opportunité d'inclure l'utilisation thérapeutique dans la définition, notant que bien que toutes les classes d'antimicrobiens utilisées chez les humains soient jugées importantes au plan médical, et que toutes les utilisations antimicrobiennes chez les humains soient jugées « thérapeutiques », (c'est-à-dire que les antimicrobiens ne servent jamais à des fins autres que le traitement, le contrôle ou la prévention des maladies des humains), le TFAMR était convenu de retenir le terme « thérapeutique » dans la définition pour attirer l'attention sur la différence entre les antimicrobiens d'importance médicale utilisés chez les humains, et ceux qui ne sont jamais utilisés chez les humains (ceux qui figurent pas dans la liste des antimicrobiens hautement prioritaires (CIS) de l'OMS utilisés chez les humains), notamment les ionophores.
42. Le TFAMR est convenu que la définition ferait référence à la fois à la liste CIA de l'OMS et, le cas échéant, aux listes nationales fondées sur des critères équivalents, et que les agents antimicrobiens jugés non importants aux fins d'usage thérapeutique en médecine humaine — par exemple, les ionophores — seraient exclus de la définition (voir CRD20). Le TFAMR est aussi convenu de soumettre cette définition à l'examen du GTE. Un intervenant s'est interrogé sur l'opportunité de faire référence, dans la définition, aux agents antimicrobiens sans importance thérapeutique en médecine humaine.

Approche « Une seule santé »

43. Le TFAMR a pris note des observations suivantes :
- L'objectif de « résultats optimaux en matière de santé » devrait s'appliquer aux humains et aux animaux, et, le cas échéant, aux cultures et à l'environnement, puisque l'approche « Une seule santé » concerne tous les secteurs et ne se limite pas à promouvoir la collaboration multisectorielle en matière de santé humaine. La référence aux animaux et aux cultures permettrait de clarifier les objectifs de l'approche, c'est-à-dire la promotion de résultats optimaux en matière de santé dans l'ensemble des secteurs d'intervention pertinents.
 - Une « approche multipartite, multistratégique et à plusieurs niveaux » pourrait en l'occurrence être jugée plus appropriée qu'une approche (...) « multisectorielle et transdisciplinaire applicable sur le plan régional, national et mondial ».
44. Le TFAMR a retenu la définition proposée dans le Code d'usages, qui a été jugée assez souple pour prendre en compte l'ensemble de ces considérations, et suffisante pour les besoins du travail du Codex.

Pharmacovigilance

45. Le TFAMR a approuvé la définition proposée dans le document CRD20.

Plantes/cultures ; aliments d'origine végétale ; professionnel de la santé des plantes/cultures

46. Le TFAMR a procédé à un échange de vues sur la manière appropriée de traiter des « plantes/cultures » dans le Code d'usages, et sur la question de savoir si le terme « aliments d'origine végétale » ne permettrait pas de mieux définir le champ d'action du Code d'usages, c'est-à-dire d'attirer l'attention sur les portions comestibles des végétaux, alors que le terme « plantes/cultures cultivées aux fins de la production d'aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale » s'appliquerait plus largement à toutes les parties

d'une espèce végétale cultivée aux fins de la production d'aliments destinés à l'alimentation humaine (ou animale). Les délégations en faveur de l'expression « aliments d'origine végétale » ont fait valoir qu'elle était compatible avec d'autres expressions semblables utilisées dans d'autres textes du Codex comme la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* et le Rapport de synthèse de la réunion d'experts FAO/OMS. Les délégations en faveur de l'expression « plantes/cultures » ont fait valoir qu'elle était plus conforme au document CXG77 et qu'elle était d'usage courant dans les textes du Codex.

47. Le TFAMR est convenu des définitions de « plantes/cultures » et d'« aliments d'origine végétale », mais il n'y a pas eu de consensus sur l'utilité d'utiliser la seconde définition dans l'ensemble du document. Une délégation a jugé qu'il serait préférable de conserver les deux définitions pour le moment, en attendant d'établir laquelle était la plus appropriée ou la plus propice, compte tenu des dispositions finales du Code d'usages. Le TFAMR est donc convenu de maintenir la définition d'« aliments d'origine végétale » entre crochets pour examen ultérieur par le GTE.
48. Le TFAMR n'est pas parvenu à s'entendre sur un terme ou sur une définition de « professionnel de la santé des plantes/cultures », et est convenu de laisser la définition entre crochets pour examen ultérieur par le GTE, qui aura en particulier à choisir laquelle des deux expressions « professionnel de la santé des plantes/cultures » ou « phytopathologiste » est la plus appropriée pour désigner cette discipline.

Usage thérapeutique

49. Le TFAMR ne s'est pas penché sur cette définition et est convenu de la laisser entre crochets pour examen ultérieur par le GTE.

Sections 4 – 7

50. Le TFAMR s'est penché sur ces sections en tenant compte du document CRD19 qui contient des propositions les concernant et qui aborde d'une manière générale les enjeux clés définis dans les observations soumises par écrit aux fins des travaux ultérieurs d'élaboration de la section 5.

Section 4 – Principes

51. Le TFAMR s'est penché sur les principes proposés suivants :

Principes 1 et 3

52. Le TFAMR a approuvé ces principes tels qu'ils sont proposés dans le Code d'usages.

Principe 2

53. Le TFAMR est convenu d'utiliser l'expression « autres outils de rechange » au lieu de « solutions de rechange aux agents antimicrobiens », jugeant que la biosécurité, la nutrition adéquate, la vaccination, etc. ne sont pas des substituts aux agents antimicrobiens, bien qu'ils puissent réduire la nécessité d'avoir recours à ces agents. Le terme « autre » donne la souplesse voulue pour l'adoption future de méthodes d'utilisation novatrices de ces outils.

Principe 4

54. Le TFAMR a procédé à un échange de vues concernant l'introduction de listes nationales et le risque de voir ces listes créer des obstacles techniques au commerce. Il a été noté que de telles listes ont été mise en place pour offrir aux pays qui le souhaitent la possibilité de définir leurs priorités en matière d'évaluation des risques et les mesures appropriées de gestion de ces risques en tenant compte à la fois de ces priorités, de leurs capacités et de leur évaluation des risques pour la sécurité, ainsi que de la liste CIA de l'OMS.

Principe 5

55. Le TFAMR a pris acte de la divergence des points de vue exprimés sur ce principe.
56. Le représentant des États-Unis d'Amérique a exhorté le TFAMR d'emboîter le pas à son pays pour protéger les consommateurs en éliminant l'utilisation des agents antimicrobiens d'importance médicale chez les animaux élevés pour l'alimentation humaine à des fins de production, c'est-à-dire pour l'amélioration de l'efficacité des aliments du bétail et la promotion de la croissance. Il a ajouté que son pays a mis un terme en 2017 à l'utilisation des antimicrobiens importants pour la médecine humaine chez les animaux entrant dans la chaîne alimentaire humaine à des fins de production. Sa délégation a aussi exprimé le souhait que le TFAMR définisse le concept d'« importance médicale » en le liant aux agents antimicrobiens importants pour l'utilisation thérapeutique chez les humains, telle que décrite dans les listes nationales établies, le cas échéant, ou dans la Liste CIA de l'OMS. La délégation a aussi invité instamment le Groupe de travail à veiller à ce que le travail du TFAMR s'appuie sur la science et les risques en ajoutant un principe général distinct concernant l'analyse des risques basée sur des données scientifiques probantes.

57. Les délégations ont exprimé des points de vue divers concernant l'usage des antimicrobiens en tant que facteurs de croissance.
58. Certaines délégations ont fait savoir que les stimulateurs de croissance antimicrobiens étaient bannis dans leurs pays, et que compte tenu des risques que présente l'utilisation des antimicrobiens pour stimuler la croissance des animaux entrant dans la chaîne alimentaire humaine, il convenait d'insister sur le fait que les agents antimicrobiens ne devaient pas être utilisés chez les animaux pour stimuler leur croissance ni pour accroître leur rendement. Ces délégations ont ajouté que ces agents ne devraient jamais être approuvés pour stimuler la croissance des animaux, et qu'il convenait d'en réduire graduellement l'utilisation.
59. D'autres délégations sont aussi convenues que l'utilisation 1) des antimicrobiens d'importance médicale recensés dans la liste CIA de l'OMS ou dans les listes nationales équivalentes basées sur le risque, ou 2) des antimicrobiens capables d'engendrer de la co-résistance ou une résistance croisée figurant dans les listes susmentionnées n'est ni responsable, ni prudente, et qu'il convient donc d'éliminer graduellement leur utilisation en guise de facteurs de croissance. Ces délégations ont en outre insisté sur le fait que l'utilisation de tous les autres agents antimicrobiens (par exemple, ceux qui n'entrent pas dans les deux catégories mentionnées ci-dessus) pour stimuler la croissance n'est ni responsable, ni prudente, à moins qu'elle ne s'appuie sur les résultats d'une analyse des risques appropriée.
60. Il a aussi été proposé d'harmoniser le principe 5 avec le texte récemment adopté de la *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, qui vise le même but et qui devrait ainsi convenir à tous.
61. Il est à noter que ces délégations ont réitéré le droit des pays d'élaborer des listes CIA nationales tenant compte de leurs priorités propres et de leurs capacités, en insistant sur le fait que ces listes, en l'absence d'une évaluation mondiale reconnue des risques pour la sécurité exécutée par des organisations internationales reconnues, devrait s'appuyer sur la science et sur l'évaluation des risques.
62. À la lumière de ces observations, le TFAMR est convenu d'incorporer ces idées dans le principe 5 et de confier au GTE la tâche de formuler le nouveau texte (voir CRD20).

Principes 6, 7 et 12

63. Le TFAMR est convenu de mettre ces principes entre crochets pour examen ultérieur par le GTE, à la lumière de la définition approuvée d'« antimicrobiens d'importance médicale », et de se pencher sur la manière dont les principes 5, 6 et 7 pourraient être mieux intégrés.

Principe 8

64. Le TFAMR a approuvé ce principe tel qu'il est proposé dans le Code d'usages.

Principe 9

65. Le TFAMR est convenu d'inclure une référence à la santé des végétaux, jugeant qu'il était important de songer aux conséquences involontaires sur la santé des végétaux des recommandations de gestion des risques liés à la RAM d'origine alimentaire.
66. Une délégation a fait savoir qu'elle n'approuvait pas l'inclusion d'une référence à la santé des végétaux ; elle a aussi suggéré d'exclure la référence à la santé animale.

Principe 10

67. Le TFAMR est convenu de retenir ce principe afin de démontrer la valeur de la mise en place de systèmes de suivi et de surveillance intégrés de la RAM d'origine alimentaire. Il a remplacé « antimicrobiens d'importance médicale » par « antimicrobiens », jugeant que ce principe ne s'appliquait pas à une seule catégorie d'antimicrobiens, et a ajouté une référence aux plantes/cultures pour des raisons de conformité avec le champ d'action du Code d'usages.
68. Une délégation a fait savoir qu'elle n'approuvait pas la suppression de l'expression « antimicrobiens d'importance médicale ».

Principe 11

69. Le TFAMR est convenu qu'il serait plus approprié de déplacer les dispositions de ce principe sous la rubrique « Introduction ». Il est en outre convenu de remplacer « stepwise » (par étapes) par « progressive », jugeant que cet adjectif reflétait plus fidèlement le caractère graduel d'une intégration dans le Code d'usages de nouvelles dispositions qui tiendrait compte des priorités et des ressources des pays.

Principes 13 et 14

70. Le TFAMR a adopté ces deux principes en y apportant certains changements visant à clarifier le but des dispositions et en les intervertissant.

Principe 15

71. Le TFAMR est convenu de supprimer ce principe, le jugeant mal compris.

Principe 16

72. Le TFAMR est convenu de remplacer « stepwise » (par étapes) par « progressive », pour des motifs de cohérence avec leur décision concernant le principe 11.

Section 5 : Utilisation responsable et prudente des antimicrobiens

73. Le président du GTE a pris acte des nombreuses observations communiquées par écrit concernant cette section, et a attiré l'attention sur les points importants sur lesquels devait se pencher le TFAMR, énumérés dans le document CRD19, et dont l'examen faciliterait l'élaboration future de la section. Le TFAMR a abordé ces enjeux un à un, et pris note des points suivants :

Référence au VICH

74. Le TFAMR a noté que certaines délégations suggéraient de supprimer la référence au VICH, compte tenu de la nature de cette organisation et de sa composition. D'autres souhaitaient au contraire la conserver. La représentante de l'OIE a signalé au TFAMR que les Codes de l'OIE ne mentionnent pas le VICH. S'agissant des références aux documents externes, le Secrétariat du Codex a expliqué qu'il n'y avait pas de procédures particulières à ce propos, et qu'il appartenait donc au TFAMR de prendre une décision sur cette question. Cependant, il a jugé que ce faisant, le TFAMR devrait tenir compte du fait que les membres du VICH sont moins diversifiés que ceux du Codex, et que les membres du Codex ne sont pas tous habilités à contribuer à l'élaboration des lignes directrices concernant le VICH et de décider de leur adoption. D'autres options — par exemple, inclusion du texte pertinent dans le Code d'usages — pourraient aussi être envisagées.
75. Le TFAMR a conclu que la question devrait être examinée plus avant par le GTE.

Programmes de surveillance et de suivi

76. Le TFAMR est convenu de supprimer le paragraphe 22, de conserver les paragraphes 21 et 22bis, et de retenir l'expression « autorités compétentes », plutôt qu'« autorités réglementaires » dans le paragraphe 21 pour des raisons de cohérence avec la terminologie en usage au Codex.

Contrôle de la publicité

77. Le TFAMR est convenu de conserver cette section en vue de sa révision ultérieure par le GTE.

Publicité

78. Le TFAMR est convenu de se pencher plus avant sur cette section dans le cadre du GTE.

Utilisation hors indication

79. Le TFAMR est convenu de revoir ces paragraphes dans la foulée de la conclusion d'un accord sur les principes, dont certains (principe 5) cadrent directement avec le contenu de cette section.

Section 6 - Pratiques de production, de traitement, d'entreposage, de transport, de vente au détail et de distribution des aliments

80. Le TFAMR s'est penché sur la version révisée du texte en tenant compte des observations transmises par écrit. Il est convenu qu'elle avait besoin d'être examinée plus avant, et qu'il convenait en particulier d'en modifier le titre pour veiller à ce qu'il reflète le contenu de la section, et d'inclure les références aux textes appropriés du Codex portant sur l'hygiène, en particulier les principes généraux d'hygiène alimentaire.

Section 7 - Pratiques de consommation et communication aux consommateurs

81. Le TFAMR s'est penché sur la version révisée de cette section en tenant compte des observations transmises par écrit. Il a approuvé la proposition de supprimer le point concernant les allégations figurant sur les étiquettes des produits, accepté le texte portant sur les infections antibiorésistantes, et pris acte de l'avis du Secrétariat du Codex selon lequel les textes du Codex ne visent pas directement les consommateurs et de sa suggestion de réviser ou de supprimer le paragraphe 63 pour veiller à ce que les orientations proposées s'adressent aux autorités publiques et à ceux qui ont pour rôle d'informer/éduquer les consommateurs, comme le font les autres textes du Codex.

Conclusion

82. Le TFAMR est convenu de renvoyer l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 2/3 pour réécriture et de constituer un groupe de travail électronique, présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par le Royaume-Uni, le Kenya, le Chili et la Chine, utilisant l'anglais et l'espagnol comme langues de travail, et

chargé de préparer une version révisée du Code d'usages devant être étudiée par la septième session du TFAMR. Le mandat de ce groupe de travail électronique sera le suivant :

- Poursuivre l'élaboration du Code d'usages sur la base des débats menés et des accords trouvés, y compris en tenant compte des observations soumises par écrit, en utilisant le document CRD20 comme point de départ.
- Traiter en particulier les sujets suivants en partant du principe que, dans la mesure du possible, le texte approuvé ne doit pas être reconsidéré.
 - Sections 1 et 2 – examen des dispositions entre crochets.
 - Section 3 – examen des définitions des termes « aliments d'origine végétale », « professionnel des plantes/des cultures », « usage thérapeutique », ainsi que d'autres définitions si nécessaire ou sur proposition du TFAMR, notamment du terme « environnements dédiés à la production alimentaire ».
 - Section 4 – développement des principes 5, 6, 7 et 12.
 - Section 5 – poursuite de la rédaction de cette section, en particulier sur les sujets suivants : référence au VICH, inclusion/exclusion des paragraphes 21 et 22 portant sur la surveillance et le suivi, des paragraphes 25 à 27 et 35 et 36 sur le contrôle de la publicité, ainsi que des paragraphes 51 à 53 sur l'utilisation hors indication.
Autres sujets si nécessaire pour faire avancer le texte.
 - Section 6 – examen des dispositions entre crochets.
 - Section 7 – examen des dispositions entre crochets en tenant compte des orientations du Secrétariat du Codex.
- Le TFAMR est convenu en outre que lorsqu'il débattera des sections susmentionnées, le GTE devra tenir compte du rapport de la *réunion mixte d'experts FAO/OMS, en collaboration avec l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire portant sur le rôle de l'environnement, des cultures et des biocides*.

83. Le rapport du GTE doit être soumis au Secrétariat du Codex au moins trois mois avant la tenue de la septième session du TFAMR pour diffusion et observations à l'étape 3.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE INTÉGRÉS DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS D'ORIGINE ALIMENTAIRE (point 6 de l'ordre du jour)⁸

84. Comme pour le point 5 de l'ordre du jour, le président a réaffirmé son désir d'avancer sur les différentes dispositions des directives afin que le document progresse dans le cadre de la procédure par étapes. Il a prié instamment les membres et les observateurs de collaborer pour atteindre un consensus. Il a proposé de discuter des sections 1 à 6 et 11 à 13 pour se mettre d'accord, et de débattre des points essentiels des autres sections, en particulier de la section 7.3 relative à la description de l'approche par étapes, afin de transmettre des commentaires au GTE dans le but de poursuivre l'élaboration du document devant être examiné par la 7^e session du TFAMR.
85. Le président du groupe de travail électronique (Pays-Bas) a exposé les modifications introduites dans le document depuis la 5^e session du TFAMR et a indiqué que, sur la base des observations transmises, les principales questions à traiter concernent la portée et l'approche par étapes pour la mise en place d'un système de suivi et de surveillance. Le président et les coprésidents ont préparé une proposition révisée (CRD18) pour les sections 1 à 6 et 11 à 13 du document à partir de l'ensemble des observations écrites, et ont proposé de se servir de ce document comme base de la discussion sur ces sections, en utilisant le document CX/AMR 18/6/6 pour débattre des autres sections.

Débat

Section 1 – Introduction (CRD18)

86. Le TFAMR a accepté le paragraphe 1 tel qu'il est présenté dans le document CRD18.

⁸ CL 2018/75-AMR; CX/AMR 18/6/6; CX/AMR 18/6/6-Add.1 (Australie, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Égypte, Indonésie, Iran, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Maroc, Norvège, Thaïlande, États-Unis d'Amérique, Consumers International, HealthForAnimals, IACFO, IFIF, International Meat Secretariat et IUFoST); CRD3 (Canada, Costa Rica, Nouvelle-Zélande, Union européenne et IDF); CRD4 (OIE), CRD5 (EU), CRD6 (Chili); CRD7 (Ghana); CRD8 (Nicaragua); CRD9 (Inde); CRD15 (Chine); CRD16 (Fédération de Russie); CRD17 (Union africaine); CRD18 (Révision du document GLIS (préparée par le président et les co-présidents du GTE/GLIS))

87. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que le paragraphe 2 pourrait ne pas faire une distinction adéquate entre le suivi et la surveillance, notant qu'il s'agit d'activités distinctes menées de façon différente à des fins spécifiques. La nécessité d'assurer la cohérence avec les autres définitions ou descriptions communément admises à l'échelle internationale a été évoquée. Il a été constaté que ce document s'inscrit dans une série de textes du Codex sur la RAM, et l'importance d'une bonne appréhension des concepts fondamentaux a été reconnue. Le TFAMR a également confirmé que le suivi des résidus ne rentrait pas dans le cadre de ces directives. À la suite d'une discussion poussée, le nouveau texte suivant a été approuvé pour ce paragraphe :

Dans le cadre de ces directives, on entend par « suivi » la collecte et l'analyse de données et d'informations en lien avec la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des antimicrobiens. La surveillance est la mesure, la collecte, la compilation, la validation, l'analyse et l'interprétation systématiques, continues ou répétées de données et de tendances liées à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation des antimicrobiens dans des populations définies afin d'orienter les mesures pouvant être prises et de pouvoir procéder à des mesures d'impact.

Une délégation a souhaité obtenir de plus amples informations sur le but du suivi évoqué dans le paragraphe.

88. Les délégations ont exprimé de nombreuses opinions au sujet du paragraphe 3. Il a notamment été évoqué que les directives devaient : être pratiques ; fournir des directives pertinentes pour tous les pays ; prendre en compte les différences au niveau des ressources et des capacités ; respecter les principes fondamentaux fondés sur la science du Codex ; être flexibles de façon à inclure tous les secteurs pertinents, notamment les cultures et l'environnement, dans les systèmes intégrés de suivi et de surveillance ; faciliter la mise en œuvre progressive de ces systèmes. Sur cette base, le paragraphe a été révisé en profondeur pour arriver au résultat présenté ci-dessous, les délégations ayant établi que les environnements dédiés à la production alimentaire seraient définis et que l'inclusion de preuves scientifiques serait davantage prise en compte.

Dans le cadre d'un système intégré de suivi et de surveillance, des échantillons sont collectés de façon coordonnée aux étapes pertinentes de la chaîne alimentaire, puis mis à l'essai et analysés afin de produire des rapports relatifs à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation des antimicrobiens. Un système intégré implique la mise en conformité et l'harmonisation des méthodes et des pratiques d'échantillonnage, de mise à l'essai, d'analyse et de production de rapports, ainsi que l'analyse intégrée des données épidémiologiques pertinentes issues d'échantillons prélevés sur les humains, les animaux, les aliments, les cultures et les environnements dédiés à la production alimentaire/pertinents (définition). En fonction des priorités nationales, des préoccupations en matière de sécurité sanitaire des aliments en lien avec la RAM, [des preuves scientifiques,] des capacités et des ressources disponibles, un système intégré de surveillance peut être mis en place progressivement.

89. Le TFAMR a approuvé le paragraphe 4 avec l'ajout de la mention « d'origine alimentaire » après « risques pour la santé publique » afin de mieux traduire la portée du document.
90. Le TFAMR a approuvé le paragraphe 5 avec l'ajout de la mention « sur la charge de morbidité » après « éléments », ainsi que de la mention « d'origine alimentaire » après « résistance aux antimicrobiens ». Il est également convenu d'inclure la mention « d'origine alimentaire » après « RAM » dans l'ensemble du document, lorsque cela est techniquement approprié, de remplacer « tout au long de la chaîne alimentaire » par « sur l'ensemble de la chaîne alimentaire » aux fins de cohérence, et de remplacer « programme » par « système » dans tout le texte lorsqu'il est question des programmes de suivi et de surveillance.
91. Le TFAMR a approuvé la première phrase du paragraphe 6 en incluant « des données sur l'utilisation des antimicrobiens et » avant « la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire ». Il a en outre été convenu que dans les parties du texte où la référence à la RAM doit également signifier l'utilisation des antimicrobiens, il conviendra de le mentionner explicitement. Des opinions ont été échangées au sujet de la dernière phrase du paragraphe 6, qui indique que les systèmes de suivi et de surveillance sont « un élément important d'un système national de sécurité sanitaire des aliments ». Les délégations favorables à la suppression de cette phrase ont souligné qu'elle pouvait mettre une pression importante sur les pays pour qu'ils mettent en place de tels systèmes afin que leurs partenaires commerciaux considèrent qu'ils sont dotés de systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments complets, ce qui pourrait créer des entraves aux échanges commerciaux. Les délégations favorables à la conservation de cette phrase considéraient qu'il était fondamental de faire le lien avec les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments, dans la mesure où les directives concernaient la RAM d'origine alimentaire. Le TFAMR a concédé que l'inclusion ou la suppression de cet élément devait faire l'objet d'un débat plus approfondi au sein du GTE.
92. Le TFAMR a approuvé le paragraphe 7 avec l'inclusion de l'adjectif « international » après « systèmes de suivi et de surveillance » afin de souligner qu'il existe des systèmes internationaux de suivi et de surveillance de l'UAM et de la RAM que les pays peuvent utiliser pour partager des données.

93. Le TFAMR a approuvé les paragraphes 8, 9, 10 et 11 tels qu'ils sont présentés dans le document CRD18 et est convenu de réviser le paragraphe 12 afin de préciser que l'OIE est un organisme international de normalisation et que le groupe AGISAR de l'OMS est un organe consultatif.

Section 2 – Champ d'application (CRD18)

94. Outre quelques modifications de style, le TFAMR a décidé de supprimer la référence aux animaux et aux cultures, qui ont été intégrés dans la définition approuvée de la chaîne alimentaire (CRD20), et d'ajouter cette définition aux directives. Il a en outre associé environnement et environnements dédiés à la production alimentaire aux fins de cohérence avec l'*Avant-projet de révision du Code d'usages* et il a réitéré la nécessité de définir cette notion. Les biocides ont été exclus du champ d'application et le texte indiquant que les directives pouvaient potentiellement concerner les biocides a été supprimé. En outre, le paragraphe 19 a été déplacé dans l'introduction (après le paragraphe 4), où il est plus à sa place.
95. Avec ces modifications, le TFAMR a adopté le champ d'application suivant pour les directives :
- *Les présentes Directives couvrent la conception et la mise en œuvre d'un système intégré de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire et de l'utilisation des antimicrobiens sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, y compris dans les environnements dédiés à la production alimentaire.*
 - *Les présentes directives concernent la RAM d'origine alimentaire.*
 - *Certes, les présentes Directives ne traitent pas de la conception et de la mise en œuvre d'un système de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens chez les humains. Néanmoins, les informations, les schémas et les données épidémiologiques en la matière contribuent à un système intégré dans le cadre de la gestion générale des risques liés à la RAM (approche « Un monde, une santé »).*
 - *Les micro-organismes dont il est question dans les présentes Directives sont les agents pathogènes d'origine alimentaire et les bactéries indicatrices ayant un intérêt pour la santé publique.*
 - *Les antimicrobiens utilisés comme biocides, y compris les désinfectants, sont exclus du champ d'application des présentes Directives.*
96. L'importance d'inclure les aliments pour animaux au champ d'application a été soulignée. En revanche, aucun accord n'a été trouvé sur la façon d'inclure directement cette notion dans le texte relatif au champ d'application. Il a été proposé de résoudre ce problème en incluant les aliments pour animaux dans la définition de la chaîne alimentaire, et le TFAMR a accepté d'étudier cette question dans le cadre de l'examen des Définitions.

Section 3 – Définitions

Agent antimicrobien, Cultures/plantes et Approche « Un monde, une santé »

97. Le TFAMR a décidé d'aligner ces définitions avec celles admises présentées dans le document CRD20.
- Biocides*
98. Même si une délégation a fait remarquer qu'il serait utile de définir cette notion afin de préciser le champ d'application, le TFAMR est convenu de ne pas définir les biocides.
- Aliments d'origine végétale*
99. Le TFAMR a décidé d'inclure la définition proposée dans le document CRD20 pour examen plus approfondi.
- Chaîne alimentaire*
100. À la suite de la proposition visant à inclure les aliments pour animaux dans cette définition, les délégations ont débattu de cette proposition dans les termes suivants : les aliments pour animaux sont implicitement inclus dans la mesure où la définition couvre la production primaire ; les aliments pour animaux sont également couverts dans la définition des plantes/cultures, donc le fait de les mentionner dans la définition de la chaîne alimentaire pourrait être source de confusion ; les aliments pour animaux ne sont pas seulement issus des plantes/cultures, mais proviennent également de sources animales et de déchets alimentaires, donc il est nécessaire de les inclure explicitement dans la définition de la chaîne alimentaire. Le TFAMR est convenu de prier le GTE d'envisager l'inclusion des « aliments pour animaux » à la suite des « plantes/cultures » dans la définition présentée dans le document CRD20 et actuellement acceptée.

Danger

101. Le TFAMR a approuvé la définition proposée, notant qu'elle se fondait sur la définition existante de « Danger » dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius et sur les informations tirées du document CXG77.

Agents antimicrobiens prioritaires

102. Le TFAMR est convenu de supprimer cette définition dans la mesure où le concept est déjà inscrit dans le texte des directives et où une telle définition pourrait créer davantage de confusion par rapport à la liste CIA de l'OMS et aux listes nationales.

Approche fondée sur les risques

103. Le TFAMR a accepté la proposition du président et des co-présidents de supprimer cette définition et d'inclure le texte dans la section 5.

Environnements dédiés à la production alimentaire

104. Le TFAMR a accepté la demande du GTE d'étudier plus avant la proposition de définition suivante : « *Tout ce qui se trouve à proximité immédiate d'aliments qui doivent être récoltés ou transformés et qui pourrait raisonnablement contribuer à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.* »

Agent pathogène transmis par les aliments

105. Le TFAMR a décidé d'inclure la définition du document CXC77.

Section 4 – Principes (CRD18)

106. Le TFAMR a tenu un débat général sur les principes. Les commentaires et suggestions suivants ont été formulés en prévision de l'examen du GTE qui doit poursuivre l'élaboration des Directives.

- Inclure l'UAM dans le principe 1.
- Réviser ou supprimer le principe 2 au vu des nombreux commentaires des délégations qui ont formulé les remarques suivantes : la formulation constitue une déclaration et ne donne pas d'orientations ; il s'agit d'une répétition du texte d'introduction ; ce principe introduit le concept selon lequel le suivi et la surveillance constituent un élément central d'un programme national de sécurité sanitaire des aliments, ce qui laisse entendre que les pays doivent disposer d'un tel programme et que, dans le cas contraire, ils pourraient faire face à des entraves aux échanges commerciaux ; il s'agit d'un concept fondamental à prendre en compte lorsqu'il est question de la RAM d'origine alimentaire, et ce concept doit donc être repris dans les principes ; ces directives ne devraient pas créer d'obstacles au commerce.
- Envisager l'ajout de texte dans le principe 3 afin de refléter la nécessité de prendre en compte les normes internationales pour s'assurer que les données soient comparables et pour faciliter l'établissement de rapports à l'échelle internationale, et parler d'« amélioration progressive » plutôt que d'amélioration et de perfectionnement continus.
- Parler de « pratique » plutôt que de « possible » dans le principe 7 afin de refléter la nécessité de directives pragmatiques.
- Inclure « en fonction des priorités et des ressources nationales » après « dans tous les secteurs » à la fin du principe 9.
- Envisager de fusionner les principes 7 et 10, car ils sont très semblables.
- Supprimer « abusivement » du principe 11 afin d'éviter de laisser entendre qu'il existe des entraves acceptables aux échanges commerciaux.
- Remplacer « par étapes » par « approche progressive » sur l'ensemble du texte afin d'assurer la cohérence avec l'*Avant-projet de révision du Code d'usages* (voir le paragraphe 69 du présent rapport).

Section 5 – Approche fondée sur les risques (CRD18)

107. Le TFAMR a proposé de réviser l'utilisation du mot « relationship » (relation) dans le premier paragraphe et d'utiliser « level » (niveau) pour éventuellement le remplacer.

Section 6 – Regulatory framework, policy and roles (Rôles, politique et cadre réglementaire) (CRD18)

108. Le TFAMR a proposé de réviser/supprimer les deux premières phrases du paragraphe 28, étant donné qu'elles semblent dépasser le mandat du Codex et faire référence à des programmes plutôt qu'à des interventions dans le paragraphe 29.

Section 7 – Une approche par étapes de la mise en œuvre d'un programme intégré de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CX/AMR 18/6/6)

109. Les délégations ont fait part une nouvelle fois de leurs inquiétudes relatives à la section 7.3 *Options pour l'élaboration par étapes de programmes intégrés de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire et de l'utilisation des antimicrobiens*, en invoquant la nature prescriptive de la section, le manque de flexibilité et la porte ouverte à des interprétations erronées. Les remarques suivantes ont été formulées : ce format ouvre clairement la possibilité de catégoriser les systèmes de suivi et de surveillance mis en place par les pays ; cela peut entraîner une déformation du statut des systèmes dans les pays et créer des entraves aux échanges commerciaux ; les directives du Codex n'avaient pas pour objectif de créer des systèmes complexes, mais plutôt de proposer des recommandations fondées sur les principes des analyses scientifiques fiables et des données factuelles protégeant la santé des consommateurs et assurant des pratiques équitables sur le marché de l'alimentation ; les directives doivent être applicables partout dans le monde et tenir compte des capacités des pays, en portant une attention particulière à l'impact sur les pays en développement. En insistant sur la nécessité d'adopter une approche progressive, il a été proposé que le TFAMR étudie la façon dont l'information pourrait être présentée différemment dans la section afin d'éviter de suggérer une catégorisation.
110. D'autres délégations ont insisté sur la valeur ajoutée de l'approche par étapes présentée dans la section 7, notant qu'elle garantit la possibilité d'appliquer les directives du Codex à l'ensemble des pays, donnant des orientations à ceux qui n'ont aucun système, ainsi qu'à ceux qui souhaitent améliorer leur système. Elles ont souligné l'importance des informations contenues dans la section et la nécessité de les conserver dans les directives.
111. Il a été généralement reconnu que ces directives ne devraient pas être considérées comme créant de potentielles entraves aux échanges commerciaux et il a été proposé d'envisager d'inclure un nouveau principe pour indiquer que le statut d'un système de suivi et de surveillance ne devrait pas créer de telles entraves.
112. Le TFAMR a décidé ce qui suit : la section 7.3 sera révisée de manière à conserver le contenu principal ; la présentation de ce contenu ne suggérera aucunement une catégorisation ; différentes approches de la présentation de l'information, par exemple en organisant l'information dans des listes structurées ou en utilisant une approche « boîte à outils » pour présenter les différentes options, seront envisagées. Le TFAMR a reconnu l'utilité du contenu général du tableau, sans débattre plus avant de ce contenu en plénière.

Sections 8, 9 et 10 (CX/AMR 18/6/6)

113. Le TFAMR est convenu que ces sections soient révisées conformément aux observations écrites transmises pour cette réunion.

Sections 11, 12 et 13 (CRD18)

114. Il a été proposé que le paragraphe 35 fasse l'objet d'une étude plus poussée par le GTE.

Conclusion

115. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de document à l'étape 2/3 pour réécriture et de constituer un groupe de travail électronique, présidé par les Pays-Bas et co-présidé par le Chili, la Chine et la Nouvelle-Zélande, utilisant l'anglais et l'espagnol comme langues de travail, avec le mandat suivant :

- Examiner et réviser les textes des documents CRD18 (sections 1 à 6 et 11 à 13) et CX/AMR 18/6/6 (sections 7 à 10) en tenant compte des débats menés pendant la 6^e session du TFAMR et des commentaires écrits reçus, sans reconsidérer le texte approuvé dans la mesure du possible.
 - Examiner et réviser la présentation du contenu de la section 7.3 de façon à donner des orientations utiles aux pays membres sans suggérer une catégorisation et en tenant compte des commentaires recueillis lors de la 6^e session du TFAMR et de l'approche « boîte à outils » présentée.
 - En ce qui concerne les sections 1 à 3, se concentrer sur la révision des parties pour lesquelles le rapport indique qu'elles méritent un examen plus approfondi.

- Se pencher sur le rapport de la *réunion mixte d'experts FAO/OMS en collaboration avec l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire portant sur le rôle de l'environnement, des cultures et des biocides*.
- Préparer une version révisée des directives pour examen par la septième session du TFAMR. Le Chili et l'Espagne faciliteront le travail du GTE en langue espagnole.

116. Le rapport du GTE doit être soumis au Secrétariat du Codex au moins trois mois avant la tenue de la 7^e session du TFAMR pour diffusion et observations à l'étape 3.

AUTRES QUESTIONS (point 7 de l'ordre du jour)

117. Le TFAMR a noté qu'aucune autre question n'avait été proposée.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 8 de l'ordre du jour)

118. Le TFAMR est convenu de laisser la possibilité au GTE de se réunir juste avant sa prochaine session afin d'étudier les observations soumises par écrit et de préparer une proposition révisée devant être étudiée à la 7^e session.

119. Le TFAMR a été informé que la prochaine session est programmée dans 12 mois. Les dispositions définitives devront être confirmées par les secrétariats du Codex et du pays hôte.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE

Mr Yong Ho Park
Professor
College of Veterinary Medicine
Seoul National University
1 Gwanak-ro, Gwanak-gu, Seoul, 08826
Republic of Korea
Email: yhp@snu.ac.kr

CHAIR'S ASSISTANT - ASSISTANT DU PRÉSIDENT - ASISTENTE DEL PRESIDENTE

Mr Jaewoo Park
Deputy Director
Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu,
Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, 28159
Republic of Korea
Tel: +82-43-719-3220
Email: jwparkdvm@korea.kr

**MEMBER NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Dr Scott Crerar
General Manager
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 5423
Kingston, ACT
Australia
Tel: +61 2 6271 2695
Email: scott.crerar@foodstandards.gov.au

Dr James Conlan
Senior Scientist, Risk Assessment Biological
Sciences Section
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 5423
Kingston, ACT
Australia
Tel: +61 2 6271 2416
Email: james.conlan@foodstandards.gov.au

Dr Leigh Nind
Principal Veterinary Officer
Department of Agriculture and Water Resources
GPO Box 858
Canberra, ACT
Australia
Tel: +61 2 6272 4749
Email: leigh.nind@agriculture.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mr Florian Fellinger
Head of Unit
Federal Ministry of Labour, Social Affairs, Health and
Consumer Protection
Radetzkystrasse 2
Vienna
Austria
Tel: +43 1 71100 644569
Email: florian.fellinger@sozialministerium.at

Mrs Outi Tyni
Administrator
Council of the European Union, General Secretariat
Rue de la Loi/Wetstraat 175
Brussels
Belgium
Tel: +32 2 281 2770
Email: Outi.Tyni@consilium.europa.eu

BANGLADESH

Dr Md. Shakif-ul Azam
Upazila Livestock Officer
Department of Livestock Services
Ministry of Fisheries and Livestock
Department of Livestock Services Farmgate, Dhaka
Bangladesh
Tel: 00-88-01712005239
Email: shakif78@gmail.com

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Ms Katie Vermeersch
DVM
Referent 'One Health' at the FASFC
Federal Agency for the Safety of the Food Chain
Kruidentuinlaan 55
Brussel
Belgium
Tel: +3222118588
Email: Katie.vermeersch@favv-afsca.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mrs Suzana Bresslau
Official Veterinarian Inspector
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A,
Sala 443
Brasília
Brazil
Tel: +55 61 3218 2861
Email: suzana.bresslau@agricultura.gov.br

Mrs Camila Brossi
Regulation Affairs Specialist
Brazilian Association of Meat Exporters - ABIEC
Av. Brigadeiro Faria Lima 1912 - 14º andar
São Paulo
Brazil
Email: camila.brossi@jbs.com.br

Mrs Jalusa Deon Kich
Animal Health Researcher
Embrapa Suínos e Aves
Rua dos Eucaliptos 196 Concórdia - SC
Santa Catarina
Brazil
Email: jalusa.kich@embrapa.br

Mrs Marina Ferreira Goncalves
Regulation National Health Surveillance Specialist
Brazilian Health Surveillance Agency – ANVISA
SIA Trecho 5 Área Especial 57, Bloco D
Brasília
Brazil
Email: marina.goncalves@anvisa.gov.br

Mrs Sheila Guebara De Souza
Corporate Affairs Manager
Assocon
Av. Morumbi 8264 São Paulo - SP
São Paulo
Brazil
Email: sheila.guebara@elanco.com

Mrs Lígia Schreiner
Regulation National Health Surveillance Specialist
Brazilian Health Surveillance Agency - ANVISA
SIA Trecho 5 Área Especial 57, Bloco D, 2 andar
Brasília
Brazil
Tel: +55 61 3462 5399
Email: ligia.schreiner@anvisa.gov.br

CANADA - CANADÁ

Dr Rebecca Irwin
Veterinary epidemiologist/risk assessor
Public Health Agency of Canada
Centre for Foodborne, Environmental and Zoonotic
Infectious Diseases, 160 Research Lane, Suite 103
Guelph
Canada
Tel: 519-831-1898
Email: rebecca.irwin@canada.ca

Dr Sujinder Bhachoo
A/National Manager
Canadian Food Inspection Agency
Floor 5, Room 134 1400 Merivale Road, TOWER 2
Ottawa
Canada
Tel: (613) 773-6590
Email: sujinder.bhachoo@Canada.ca

Dr Xian-zhi Li
Team Leader
Health Canada
Veterinary Drugs Directorate
11 Holland Avenue, Suite 14
Ottawa,
Canada
Tel: 613-793-2518
Email: xianzhi.li@canada.ca

CHILE - CHILI

Ms Constanza Vergara
Asesor
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Tel: 56 22 7979900
Email: constanza.vergara@achipia.gob.cl

CHINA - CHINE

Mrs Guyue Cheng
Associate Professor
Huazhong Agricultural University
National Reference Laboratory of Veterinary Drug
Residues (HZAU), Huazhong Agricultural University,
Wuhan, Hubei, 430070, China
Wuhan
China
Tel: 027-87287165-8404
Email: chengguyue@mail.hzau.edu.cn

Mr Zonghui Yuan
Professor
Huazhong Agricultural University
National Reference Laboratory of Veterinary Drug
Residues (HZAU), Huazhong Agricultural University,
Wuhan, Hubei, 430070, China
Wuhan
China
Tel: 027-87287186
Email: yuan5802@mail.hzau.edu.cn

Mr Kwok Hung Chan
Senior Medical Officer
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department, HKSAR Government
2/F,4 Hospital Road, Sai Ying Pun, Hong Kong
Hong Kong
China

Tel: 85239622020
Email: akhchan@fehd.gov.hk

Mr Tsz Kit Chong
Scientific Officer
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department, HKSAR Government
3/F,4 Hospital Road, Sai Ying Pun, Hong Kong
Hong Kong
China

Tel: 85239622066
Email: ktkchong@fehd.gov.hk

Ms Hao Ding
Assistant Researcher
China National Center For Food Safety Risk
Assessment
Building 2, No.37 Guangqu Road, Chaoyang District,
Beijing, China,100022
Beijing
China

Tel: 13488802630
Email: dinghao@cfssa.net.cn

Mrs Haihong Hao
Associate Professor
Huazhong Agricultural University
National Reference Laboratory of Veterinary Drug
Residues (HZAU), Huazhong Agricultural University,
Wuhan, Hubei, 430070, China
Wuhan
China

Tel: 027-87287165-8404
Email: haohaihong@mail.hzau.edu.cn

Mrs Fengqin Li
Professor
China national center for food safety risk assessment
No. 7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang district, Beijing
100021, P. R. China
Beijing
China

Tel: 010-67776356
Email: lifengqin@cfssa.net.cn

Ms Xindan Lu
Agonomist
Center for Agro-Food Quality & Safety, Ministry of
Agriculture and Rural Affairs, P.R.China
No.223 Chaowaidajie Street Chaoyang Dist., 100020
Beijing
China

Tel: 010-59198529
Email: luxindan@agri.gov.cn

Mr Jian Sun
Professor
South China Agricultural University
611#VET Building, No.486, Wushan Road,
Guangzhou, Guangdong
Guangzhou
China

Tel: 020-85285507
Email: jiansun@scau.edu.cn

Mr Shixin Xu
China Institute of Veterinary Drug Control
#8 Zhongguancun South Street, Haidian 100081
Beijing
China

Tel: 010-62103658
Email: 1559757434@qq.com

Mr Yinghui Yang
Center for Agro-Food Quality and Safety, Ministry of
Agriculture and Rural Affairs, P.R. China
No.223 Chaowaidajie Street, Chaoyang Dis., 100020
Beijing
China

Tel: 010-59198568
Email: dscqfp@163.com

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mrs Elisabeth Okholm Nielsen
Veterinary Officer DVM PhD Dipl ECPHM
Animal Welfare and Veterinary Medicine Division
Danish Veterinary and Food Administration
Denmark

Tel: +45 72 27 63 22
Email: eloni@fvst.dk

Mrs Gudrun Sandø
Special Adviser
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Agriculture
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark

Tel: +45 7227 6900
Email: GUS@fvst.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Eng Geovanna Del Pilar Amancha Vega
Analista de Vigilancia y Control Fito y Zoonosanitario
Agencia de Regulación y Control Fito y Zoonosanitaria -
AGROCALIDAD
Av. Eloy Alfaro N30.350 y Av. Amazonas
Quito
Ecuador

Tel: 2 2567 232 ext 159
Email: geovanna.amancha@agrocalidad.gob.ec

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA

Mr Risto Holma
 Administrator
 DG Health and Food Safety
 European Commission
 Rue Froissart 101
 Brussels
 Belgium
 Tel: Risto.Holma@ec.europa.eu
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

Mr Ernesto Liebana
 Senior Scientific Officer, Deputy Head of Unit
 Scientific Unit on Biological Hazards
 European Food Safety Authority (EFSA)
 Largo N. Palli 5/A
 Parma
 Italy
 Tel: +39 0521 036854
 Email: ernesto.liebana@efsa.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Nina Kaario
 Senior Veterinary Officer
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O.Box 30 00023 Government
 Helsinki
 Finland
 Tel: +358 50 573 6309
 Email: nina.kaario@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mrs Cécile Adam
 Chargée de missions
 Bureau des intrants et de la santé publique en élevage
 DGAL
 Email: cecile.adam1@agriculture.gouv.fr

Mr Gerard Moulin
 ANSES - ANMV
 France
 Tel: 0033613450300
 Email: gerard.moulin@anses.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Dr Anke Schröder
 Deputy Head of Division 326
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Rochusstraße 1
 Bonn
 Germany
 Tel: +49 228 / 99 529-4256
 Email: Anke.Schroeder@bmel.bund.de

Dr Heike Kaspar
 Head of Unit 505
 Federal Office of Consumer Protection and Food Safety (BVL)
 Mauerstr. 39-42
 Berlin
 Germany
 Email: heike.kaspar@bvl.bund.de

Prof Annemarie Käsbohrer
 Head of unit Epidemiology, Zoonoses, antimicrobial resistance
 German Federal Institute for Risk Assessment
 Max-Dohrn-Str. 8-10
 Berlin
 Germany
 Tel: 004930184124741
 Email: annemarie.kaesbohrer@bfr.bund.de

GHANA

Dr Kingsley Mickey Aryee
 Deputy Chief Veterinary Officer
 Veterinary Services Directorate
 Ministry of Food & Agriculture
 P. O. Box M161 Accra, Ghana
 Accra
 Ghana
 Tel: +233244128877
 Email: mikiayi@yahoo.co.uk

Dr Hayford Asiedu-baah
 Deputy Director
 Veterinary Services Directorate
 P. O. Box M161 Accra, Ghana
 Accra
 Ghana
 Tel: +233244857831
 Email: asiedub@yahoo.com

Mrs Harriet Ayebea Ofori-antwi
 Principal Regulatory Officer
 FOOD MICROBIOLOGY UNIT
 Food and Drugs Authority
 P. O. Box CT 2783 Cantonments, Accra-Ghana
 Accra
 Ghana
 Tel: +233208127849
 Email: harioforiantwi@yahoo.com

INDIA - INDE

Dr Rubeena Shaheen
 Director (Risk Assessment and R & D)
 Food Safety and Standards Authority of India
 FDA Bhawan, Near Bal Bhawan
 New Delhi
 India
 Email: rubina16@gmail.com

Dr Saswati Bose
 Deputy General Manager
 Agricultural & Processed Food Products Export
 Development Authority
 NCUI Building, 3 Siri Institutional Area, August Kranti
 Marg
 New Delhi
 India
 Email: saswatibose@apeda.gov.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Ms Tri Agustin Satriani
 Head of Center of Dietary Diversification and Food Safety
 Food Security Agency
 Ministry of Agriculture of Republic Indonesia
 E Building, 6th Floor Jl. Harsono RM No.3, Ragunan
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +6281388445562
 Email: codex.moa.indonesia@gmail.com

Dr Andriani -
 Researcher
 Indonesian Research Centre for Veterinary Science
 Ministry of Agriculture
 JL. RE Martadinata 30
 Bogor
 Indonesia
 Tel: +62251 8334456
 Email: andribalitvet@gmail.com

Mr Nugroho Apriyanto Dwi
 Head of Food Safety Division, Center of Dietary
 Diversification and Food Safety
 Food Security Agency
 Ministry of Agriculture of Republic Indonesia
 E Building, 6th Floor Jl. Harsono RM No.3
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +6281316715670
 Email: apriyanto.dnugroho@gmail.com

Mrs Dameria Melany Pangaribuan
 Section Head of Veterinary Drug Distribution
 Directorate of Animal Health, Directorate General of
 Livestock and Animal Health Services
 Ministry of Agriculture
 Jl. Harsono RM No. 3 Building C - 9th Floor Ragunan
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +62818216787
 Email: dmelanyp@yahoo.com

Dr Wahyu Purbowasito
 Head of Center for Standard Application System
 Center for Standard Application System
 National Standardization Agency of Indonesia
 BPPT 1 Building, 10th Floor Jl. M.H. Thamrin No.9
 Jakarta Pusat
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +6221 3927422 ext.175
 Email: wahyupurbowasito@bsn.go.id

Dr Nelly Puspadari
 Researcher/ Head of Section of Biomedical on Non
 Communicable Diseases
 Center for Research & Development of Biomedical
 and Basic Technology, National Institute of Health R
 Ministry of Health of Indonesia
 Jl. Percetakan Negara No. 23 Jakarta Pusat
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +6221 42881763
 Email: nelly.puspa@gmail.com

Mr Imron Suandy
 Deputy Director of Animal Product Safety Control
 Directorate General of Livestock and Animal Health
 Services
 Ministry of Agriculture
 Jl. Harsono RM No. 3 C Building - 8th Floor Pasar
 Minggu, Jakarta
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: +6282114606686
 Email: imron.suandy@pertanian.go.id

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Giulio Cardini
 Agronomo
 Dipartimento delle politiche europee, internazionali e
 dello sviluppo rurale
 Ministero Politiche Agricole Alimentari e Forestali e
 del Turismo
 Via XX Settembre, 20
 Rome
 Italy
 Tel: +39 06 46655143
 Email: g.cardini@politicheagricole.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Dr Tomoko Ishibashi
 Director for AMR
 Animal Products Safety Division, Food Safety and
 Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-3-3502-8097
 Email: tomoko_ishibashi240@maff.go.jp

Dr Michiko Kawanishi
 Chief Research Officer
 National Veterinary Assay Laboratory
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-15-1 Tokura, Kokubunji
 Tokyo
 Japan
 Tel: +81-42-321-1940
 Email: michiko_kawanishi700@maff.go.jp

Dr Yukitake Okamura
Associate Director
Animal Products Safety Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: 81-3-6744-1708
Email: yukitake_okamura020@maff.go.jp

Dr Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety Policy Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: yayoi_tsujiyama170@maff.go.jp

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Dr Nailya Karsybekova
Coordinator
Codex Alimentarius
Ministry of Health of the Republic of Kazakhstan
Dostyk 18
Astana
Kazakhstan
Email: a.perneyev@gmail.com

Mrs Gulmira Issenova
Head of the Test Center for Phytosanitary Laboratory
Analysis
Astana
Kazakhstan
Email: a.perneyev@gmail.com

Mr Alexandr Razzaryonov
Astana
Kazakhstan
Email: a.perneyev@gmail.com

KENYA

Dr Allan Azegele
Deputy Director Veterinary Services
Laboratory
Directorate of Veterinary Service
Central Veterinary Services Research Laboratory,
Kabete Private Bag, 00625 Kangemi
Nairobi
Kenya
Tel: +254722968989
Email: ae_allan@yahoo.com

Mr George Kiminza
Assistance Standard officer
FAO/WHOCCAFRICA -CCP
Kenya Bureau of Standards
P.O. BOX 54974
Nairobi
Kenya
Tel: +254721657247
Email: kiminzag@kebs.org

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Zawiyah Sharif
Principal Assistant Director
Surveillance Branch
Food Safety & Quality Programme,
Ministry of Health Malaysia
Level 4, Menara Prisma No 26, Jalan Persiaran
Perdana, Precint 3
Putrajaya
Malaysia
Tel: +6013 423 5080
Email: zawiyahsharif@moh.gov.my

Ms Nurhazwani Abd Rahman
Assistant Director
Surveillance Branch Food Safety & Quality
Programme
Ministry of Health Malaysia
Level 4, Menara Prisma No 26, Jln Persiaran Perdana
Presint 3,
Putrajaya
Malaysia
Tel: +6012 380 9952
Email: hazwani.ar@moh.gov.my

Dr Rohaya Mohd Ali
Director
Diagnostic and Quality Assurance Division
Department of Veterinary Services Malaysia
Block Podium, Lot 4G1, Wisma Tani, Precint 4, Pusat
Pentadbiran Kerajaan Persekutuan,
Putrajaya
Malaysia
Tel: +60388702024
Email: rohaya@dvs.gov.my

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Dr Nadia Amrani
Veterinarian
Direction of Laboratories and Inputs, Pharmacy and
Veterinary inputs Division
Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits
Alimentaires
Onssa, Dpiv, Rue Ikhlass Cite Yaacoub El Mansour,
B.P. 4509 Akkari
Rabat
Morocco
Tel: +212660860150/00212537690477
Email: [vet.amrani@gmail.com](mailto:veter.amrani@gmail.com)

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Mr Arie Ottevanger
Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sports
PO Box 20350
The Hague
Netherlands
Tel: 0031 6 21 50 28 93
Email: a.ottevanger@minvws.nl

Ms Rosa Peran I Sala
Senior Advisor
Department of International Affairs
Ministry of Health, Welfare and Sport
PO Box 20350
The Hague
Netherlands
Tel: +31 6 46 00 00 09
Email: rm.peransala@minvws.nl

Mr Eric Piercy
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
PO Box 20401
The Hague
Netherlands
Tel: +31 61 144 9136
Email: e.l.j.m.piercy@minez.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Mr Allan Kinsella
Director
Assurance
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: Allan.Kinsella@mpi.govt.nz

Ms Jennifer Doyle
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: jennifer.doyle@mpi.govt.nz

NICARAGUA

Ms Bertha Elizabeth Martínez Miranda
Coordinadora
Regulación y Control de Insumos Pecuarios
Instituto de Protección y Sanidad Agropecuaria
14 Calle Suroeste, Managua 12066
Managua
Nicaragua
Tel: +505 22981330
Email: bertha.martinez@ipsa.gob.ni

NIGERIA - NIGÉRIA

Dr Mabel Kamweli Aworh
Assistant Director (Veterinary Drugs Monitoring)
Department of Veterinary & Pest Control Services,
Federal Ministry of Agriculture & Rural Development
New Secretariat, Area 11, Garki,
Abuja
Nigeria
Tel: +2348032377831
Email: mabelaworh@yahoo.com

Dr Dooshima Kwange
Director
Department of Veterinary and Pest Control Services
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
FCDA, New Secretariat, Area 11. Garki
Abuja
Nigeria
Tel: +2348037040600
Email: dkwange@yahoo.com

Mr Mashood Oluku Lawal
Director
Food and Drug Services
Federal Ministry of Health
Federal Secretariat Complex, Phase III
Abuja
Nigeria
Tel: +2348035737900
Email: molawal60@gmail.com

Dr Daniel Egom Okomah
Senior Veterinary Officer
Federal Ministry of Agriculture & Rural Development
FCDA, New Secretariat, Area 11, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: +2348077748696
Email: danegom@yahoo.com

Dr Olumuyiwa Tunde Sigbeku
Assistant Director
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
NAFDAC, Wuse Zone 7
Abuja
Nigeria
Tel: +234-8023194984
Email: sigbeku.o@nafdac.gov.ng

Mr Oluwatobi Aduraleke Vaughan
Assistant Chief Regulatory Officer
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
NAFDAC, Wuse Zone 7
Abuja
Nigeria
Tel: +2348023328958
Email: vaughan.oluwatobi@nafdac.gov.ng

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Kjersti Nilsen Barkbu
Senior Adviser
Norwegian Food Safety Authority
N-2381 Brumunddal
Norway
Tel: +47 92038018
Email: kjnba@mattilsynet.no

Mrs Inger Halle Skagen
Senior Adviser
Head Office
Norwegian Food Safety Authority
P.O Box 383
Brumunddal
Norway
Tel: + 47 22778321
Email: Inger.Halle.Skagen@mattilsynet.no

PARAGUAY

Ms Patricia Maldonado
TFAR Coordinator in Paraguay
Food Surveillance and Control
INAN Paraguay
Calle Itapúa y Stma. Trinidad
Asunción
Paraguay
Email: elpamaga@gmail.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Prof Dariusz Wasyl
Head of Department of Omics Analyses
Department of Microbiology (NRL-AR)
National Veterinary Research Institute
Al. Partyzantów 57
Pulawy
Poland
Tel: 48 81 889 30 00
Email: wasy1@piwet.pulawy.pl

Ms Sylwia Czarnowska
Head of Department
Dep. for Documentation Assessment and
Pharmacovigilance of Medicinal Products for
Veterinary Use
The Office for Registration of Medicinal Products,
Medical Devices and Biocidal Products
Al. Jerozolimskie 181C
Warsaw
Poland
Tel: +48 22 49 21 662
Email: sylwia.czarnowska@urpl.gov.pl

Ms Katarzyna Germel
Head of Department
Department for Registration and Clinical Trials of
Medicinal Products for Veterinary Use
The Office for Registration of Medicinal Products,
Medical Devices and Biocidal Products
Al. Jerozolimskie 181C
Warsaw
Poland
Tel: +48 22 49 21 662
Email: Katarzyna.Germel@urpl.gov.pl

Ms Magdalena Kowalska
Main expert
International Cooperation Department
Agricultural and Food Quality Inspection
30, Wspolna St.
Warsaw
Poland
Tel: +48 22 623 29 04
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- REPÚBLICA DE COREA**

Ms Hyo Sun Kwak
Director
Food Microbiology Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
28159
Cheongju
Republic of Korea
Email: kwakhyos@korea.kr

Mr Yeong-soon Ahn
Director
Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
Korea
Cheongju-si
Republic of Korea
Email: ays456@korea.kr

Mr Yongik Jeong
Director General
Food and Consumer Safety Bureau
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
Korea
Cheongju-si
Republic of Korea
Tel: +82-43-719-2251
Email: yongik@korea.kr

Ms Mi Gyeong Kim
Deputy Director
Food Microbiology Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
28159
Republic of Korea
Email: angelmg@korea.kr

Mr Jeong-myeong Kim
Senior Researcher
Water Supply and Sewerage Research Division
National Institute of Environmental Research
Hwangeong-ro 42, Seo-gu, Incheon, 22689
Republic of Korea
Email: k18666@korea.kr

Ms Moon-hong Lee
Assitant Director
Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
28159
Republic of Korea
Email: ansghd@korea.kr

Dr Suk-kyung Lim
Senior Scientific Officer
Animal and Plant Quarantine Agency
177 Hyeoksin 8-ro, Gimcheon-si, Gyeongsangbuk-do
Republic of Korea
Tel: 82-54-912-0738
Email: imsk0049@korea.kr

Mr Jae-gee Ryu
Scientific Officer
Microbial Safety Team
National Institute of Agricultural Sciences
166, Nongsaengmyeong-ro, Iseo-myeon, Wanju-gun,
Jeollabuk-do 55365
Republic of Korea
Email: jgyu@korea.kr

Mr Jung Soo Seo
Senior Researcher
Aquatic Disease Control Division
National Institute of Fisheries Science, Ministry of
Oceans and Fisheries
216, Gijanghaean-ro, Gijang-eup, Busan, 46083
Republic of Korea
Email: jsseosoo@korea.kr

Ms Sooryeon Yu
Researcher
Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
Ministry of Food and Drug Safety
187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup,
Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
28159
Republic of Korea
Email: wannaysr@korea.kr

**RUSSIAN FEDERATION -
FÉDÉRATION DE RUSSIE -
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Ms Anna Koroleva
Consultant of the Division
Division of International integration and organization
of interaction with WTO and OECD
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
Protection and Human Well-being
18/20, Vadkovskiy pereulok
Moscow
Russian Federation
Tel: +7 915 325 77 55
Email: Korolyova_AP@gsen.ru

Prof Pavel Shur
Secretary of the Academic Council
FBSI "Federal Scientific Center for Medical and
Preventive Health Risk Management Technologies"
Russian Federation
Email: shur@fcrisk.ru

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Shawn Ting
Senior Veterinarian
Regulatory Programmes Department, Regulatory
Administration Group
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
52, Jurong Gateway Road, #14-01 Singapore 608550
Singapore
Tel: +6568052905
Email: shawn_ting@ava.gov.sg; Shawn.ting11@gmail.com

Ms Wei Ling Tan
Senior Scientist
Microbiology Section, VPHL Microbiology
Department, Laboratories Group
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
10 Perahu Road Singapore 718837
Singapore
Tel: +6567952817
Email: tan_wei_ling@ava.gov.sg; milkymars@gmail.com

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Emma Martín Denia
Jefa de Área
Subdirección General de Coordinación de Alertas y
Programación de Control Oficial
Agencia Española de Consumo, Seguridad
Alimentaria y Nutrición
Ministerio de sanidad, Consumo y Bienestar Social
C/Alcalá 56
Madrid
Spain
Tel: +34 913380188
Email: emartinde@mscbs.es

Mrs Cristina Muñoz Madero
Jefe de Servicio
Departamento de Medicamentos Veterinarios
Agencia Española de Medicamentos y Productos
Sanitarios (AEMPS)
Calle Campezo 1 • Edificio 8 •
Madrid
Spain
Tel: +34 918225432
Email: cmunoz@aemps.es

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Dr Anna Brådenmark
Desk officer
Ministry of Enterprise and Innovation
Government Offices of Sweden
Stockholm
Sweden
Tel: +46 725373853
Email: anna.bradenmark@regeringskansliet.se

Dr Eva Fredberg Bawelin
Principal Regulatory Officer, DVM
International Affairs
National Food Agency
Box 622
Uppsala
Sweden

Tel: +46 733545366

Email: eva.fredberg@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Christina Gut Sjöberg
Scientific Advisor
International Affairs
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Switzerland

Email: christina.gut@blv.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Prof Kraissid Tontisirin
Senior Advisor
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
Bangkok
Thailand

Tel: +66 (2) 561 2277

Email: kraissid.tontisirin@gmail.com

Ms Pornpimon Athipunyakom
Senior Expert in Plant Pathology
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50, Plant Protection Research and Development
Office, Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
Bangkok
Thailand

Tel: +6625799582

Email: pathipunyakom@gmail.com

Dr Thanida Harinthanon
Senior Veterinary Expert
Bureau of Livestock Standards and Certification
Department of Livestock Development
69/1, Phaya Thai Road, Thanon Phaya Thai,
Ratchathewi
Bangkok
Thailand

Tel: +66814840812

Email: Thanida.dld@gmail.com

Dr Thitiporn Laoprasert
Senior Fisheries Biologist, Professional Level
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
Bangkok
Thailand

Tel: +6625794122

Email: tpetchinda@hotmail.com

Mr Visit Limlurcha
Chairman of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C.
4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
Bangkok
Thailand

Tel: 662-3451167

Email: lim.visit@gmail.com

Dr Mintra Lukkana
Veterinarian
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Ladyao Chatuchak
Bangkok
Thailand

Tel: (+66) 2561 2277 # 1430

Email: l.mintra@gmail.com

Dr Sayan Ruadrew
Food and Drug Technical Officer, Professional Level
Bureau of Food, Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
88/24 Tiwanon Road
Nonthaburi
Thailand

Tel: +6625907406

Email: sayan@fda.moph.go.th

Dr Suchana Sukklad
Veterinarian, Professional level
Department of Livestock Development
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Division of Animal Feed and Veterinary Products
Control, 91 Moo 4, Tivanon Road, Bang Kadi, Muang
Pathumthani
Thailand

Tel: 662 159 0406 Ext. 111

Email: suchana_vetmed65@hotmail.com

UGANDA - OUGANDA

Dr Juliet Sentumbwe
Ag. Director
Directorate of Animal Resources
Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries
Plot 16-18 Lugard Avenue P.O. Box 102 Entebbe
Kampala
Uganda

Tel: +256 772 584598

Email: juliesenty@gmail.com

Dr Patrick Atimnedi
Senior Manager, Veterinary Services
Department of Conservation
Uganda Wildlife Authority
Plot 7 Kira Road, Kamwokya P.O. Box 3530
Kampala
Uganda

Tel: +256 772 607341

Email: patrick.atimnedi@ugandawildlife.org

Dr Vincent Magembe Kayizzi
Principal Regulatory Officer
National Drug Authority
Plot 19 Lumumba Avenue P.O. Box 23096
Kampala
Uganda
Tel: +256 772 642053
Email: vmkayizzi@nda.or.ug

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO**

Mr Niloy Acharyya
AMR National Policy Lead
Veterinary Medicines Directorate
Woodham Lane, New Haw,
Addlestone, Surrey
United Kingdom
Tel: +44 (0) 1932 338388
Email: n.acharyya@vmd.defra.gsi.gov.uk

Mr Paul Green
Director of Operations
Veterinary Medicines Directorate
Woodham Lane, New Haw
Addlestone, Surrey
United Kingdom
Tel: +44 0 1932 338303
Email: p.green@vmd.defra.gsi.gov.uk

Mr Steve Wearne
Director of Science
Food Standards Agency
Clive House 70 Petty France
London
United Kingdom
Tel: +44 (0)7795 353580
Email: steve.wearne@food.gov.uk

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE -
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Mr Lawrence Chenge
Standards Officer
Process Technology Standards
Tanzania Bureau of Standards
P.O Box 9524
Dar Es Salaam
United Republic of Tanzania
Tel: +255 713 067 690 AND +255 787
Email: lawrence.chenge@tbs.go.tz

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Donald Prater
Associate Commissioner for Foods and Veterinary
Medicine
Office of Foods and Veterinary Medicine
United States Food and Drug Administration
WO Bldg 1, Rm 3234 10903 New Hampshire Avenue
Silver Spring, Maryland
United States of America
Tel: +1 301 348 3007
Email: donald.prater@fda.hhs.gov

Dr James Adaskaveg
Professor
UC Riverside
Department of Plant Pathology
University of California
Riverside, CA
United States of America
Tel: +1 951 288 9312
Email: Jim.adaskaveg@ucr.edu

Dr Neena Anandaraman
Veterinary Science Policy Advisor
Office of the Chief Scientist
United States Department of Agriculture
REE/OCS 1400 Independence Avenue SW Rm 338A
M/S 0116
Washington DC
United States of America
Tel: 202-260-8789
Email: Neena.Anandaraman@osec.usda.gov

Ms Marielsie Avila
Senior Trade Advisor
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
1400 Independence Ave. SW, Room 5944-S
Washington, DC
United States of America
Tel: 202-720-2151
Email: Marielsie.avila@fas.usda.gov

Dr John Brooks
Research Microbiologist
Genetics and Sustainable Agriculture Unit
USDA-ARS
Mail Stop: 9774
Mississippi State, MS
United States of America
Tel: +1-662-320-7411
Email: john.brooks@ars.usda.gov

Dr Michael Costin
Assistant Director
Division of Animal and Public Health
American Veterinary Medical Association
1931 N Meacham
Schaumburg, IL
United States of America
Tel: +1 847-285-6634
Email: MCostin@avma.org

Mr James Cranney
President
California Citrus Quality Council
853 Lincoln Way, Suite 206
Auburn, CA
United States of America
Tel: +1 530 885 1894
Email: jcranney@ccqc.org

Dr Julius Fajardo
Plant Pathologist
USDA-Office of Pest Management Policy
1400 Independence Ave SW, Rm 3861-South Bldg
(MS 0314)
Washington, DC
United States of America
Tel: +1 202-720-3186
Email: julius.fajardo@ars.usda.gov

Mr Nicholas Gardner
Director, Codex and International Regulatory Affairs
U.S. Dairy Export Council
2107 Wilson Blvd., Suite 600
Arlington, VA
United States of America
Tel: +1.703.469.2365
Email: ngardner@usdec.org

Mr Kenneth Lowery
International Issues Analyst
U.S. Codex Office
United States Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW Room 4861-South
Building
Washington DC
United States of America
Tel: +1 202 690 4042
Email: ken.lowery@osec.usda.gov

Dr Ron Miller
Regulatory Review Microbiologist
Center for Veterinary Medicine
United States Food and Drug Administration
MPN2, 7500 Standish Place
Rockville, Maryland
United States of America
Tel: +1 240 402 0795
Email: Ron.Miller@fda.hhs.gov

Dr Randall Singer
Professor of Epidemiology
Veterinary and Biomedical Sciences
University of Minnesota
1971 Commonwealth Avenue
St. Paul, MN
United States of America
Tel: +1 612-625-6271
Email: rsinger@umn.edu

Dr Liz Wagstrom
Chief Veterinarian
NPPC
10676 Justin Drive
Des Moines, IA
United States of America
Tel: +1 515-278-8012
Email: wagstromL@nppc.org

Ms Leah Wilkinson
Vice President
Legislative, Regulatory and State Affairs
American Feed Industry Association (AFIA)
2101 Wilson Blvd., Suite 810
Arlington, VA
United States of America
Tel: +1 (703) 558-3560
Email: lwilkinson@afia.org

ZAMBIA - ZAMBIE

Dr Musso Munyeme
Head of Department
Disease Control
University of Zambia
School of Veterinary Medicine, The University of
Zambia, P.O. Box 32379
Lusaka
Zambia
Email: mussomunyeme@gmail.com

Dr Musso Munyeme
Head of Department
Disease Control
University of Zambia
School of Veterinary Medicine, The University of
Zambia, P.O. Box 32379
Lusaka
Zambia
Email: mussomunyeme@gmail.com

ZIMBABWE

Dr Unesu Ushewokunze
Director-Veterinary Services
Livestock
Ministry of Agriculture
Box CY 66, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel: +263772219763
Email: newazvo@hotmail.com

Dr Unesu Ushewokunze
Director-Veterinary Services
Livestock
Ministry of Agriculture
Box CY 66, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel: +263772219763
Email: newazvo@hotmail.com

Dr Unesu Ushewokunze
Director-Veterinary Services
Livestock
Ministry of Agriculture
Box CY 66, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel: +263772219763
Email: newazvo@hotmail.com

Dr Unesu Ushewokunze
 Director-Veterinary Services
 Livestock
 Ministry of Agriculture
 Box CY 66, Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: +263772219763
 Email: newazvo@hotmail.com

Dr Unesu Ushewokunze
 Director-Veterinary Services
 Livestock
 Ministry of Agriculture
 Box CY 66, Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: +263772219763
 Email: newazvo@hotmail.com

Dr Unesu Ushewokunze
 Director-Veterinary Services
 Livestock
 Ministry of Agriculture
 Box CY 66, Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: +263772219763
 Email: newazvo@hotmail.com

**OBSERVERS
 OBSERVATEURS
 OBSERVADORES**

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS -
 ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
 INTERNATIONALES -
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
 INTERNACIONALES
 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
 ANIMALE (OIE)**

Dr Elisabeth Erlacher-vindel
 Head of Department
 Science and New Technology
 World Organisation for Animal Health (OIE)
 OIE Rue de Prony 12
 Paris
 France
 Email: e.erlacher-vindel@oie.int

Dr Jorge Pinto Ferreira
 Charge de Mission
 Science and New Technology
 Organisation Mondiale de la Sante Animale (OIE)
 OIE Rue de Prony 12
 Paris
 France
 Tel: +33786364244
 Email: j.p.ferreira@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS -
 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
 INTERNATIONALES -
 ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO
 GUBERNAMENTALES**

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
 COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)**

Dr Robert Gaynor Ahern
 Leader
 Agricultural Health and Food Safety
 IICA
 Vázquez de Coronado
 San José
 Costa Rica
 Tel: 506 2216 0222
 Email: robert.ahern@iica.int

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI)

Dr Michael Hansen
 Senior Scientist
 Consumers Union
 101 Truman Ave.
 Yonkers, New York
 United States of America
 Tel: +1 914 378 2452
 Email: mhansen@consumer.org

Mr Steve Roach
 Food Safety Program Director
 Food Animal Concerns Trust (FACT)
 Email: sroach@foodanimalconcerns.org

EUROPEAN FEED MANUFACTURERS' FEDERATION (FEFAC)

Mr Alexander Doring
 Secretary General
 FEFAC
 Rue de la Loi 223 - Box 3
 BRUSSELS
 Belgium
 Tel: 3222850050
 Email: fefac@fefac.eu

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)

Ms Lisa Lefferts
 Senior Scientist
 Center for Science in the Public Interest
 1220 L Street, NW, Suite 300
 Washington, DC
 United States of America
 Tel: (+1) 202-777-8317
 Email: llefferts@cspinet.org

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Mr Jamie Jonker
 Vice President, Sustainability & Scientific Affairs
 National Milk Producers Federation
 2101 Wilson Blvd, Suite 400
 Arlington
 United States of America
 Email: jjonker@nmpf.org

INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION (IFIF)

Dr Reinder Sijtsma
 Member, IFIF Regulatory Committee
 International Feed Industry Federation - IFIF
 P.O. Box 1340
 Wiehl
 Germany
 Tel: +31 651561123
 Email: Reinder.Sijtsma@nutreco.com

Mr Philippe Becquet
 Member, IFIF Regulatory Committee
 International Feed Industry Federation - IFIF
 International Feed Industry Federation - IFIF P.O. Box 1340
 Wiehl
 Germany
 Tel: +41 (0) 61 815 77 92
 Email: Philippe.Becquet@dsm.com

Dr Karine Tanan
 Chair, IFIF Regulatory Committee
 International Feed Industry Federation - IFIF
 P.O. Box 1340
 Wiehl
 Germany
 Tel: +32 477 20 75 08
 Email: Karine_TANAN@cargill.com

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)

Ms Mallory Gage
 Consultant
 IMS
 5 rue Lespagnol
 Paris
 France
 Tel: +202 320 9281
 Email: mallorylgage@gmail.com

THE INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL (IPC)

Mr Dennis Erpelding
 INTERNATIONAL POULTRY COUNCIL
 United States of America
 Email: marilia@internationalpoultrycouncil.org

HEALTH FOR ANIMALS (HEALTHFORANIMALS)

Mr Carel Du Marchie Sarvaas
 Executive Director
 HealthforAnimals
 HealthforAnimals
 Ave de Tervueren 168 1150 Brussels
 Belgium
 Tel: +3225410111
 Email: carel@healthforanimals.org

Dr Richard Coulter
 Senior Vice President
 Phibro Animal Health Corporation
 Glenpointe Centre East, 3rd Floor | 300 Frank W. Burr Blvd., Ste. 21
 Teaneck NJ
 United States of America
 Tel: +1.201.329.7374
 Email: richard.coulter@pahc.com

Dr Rachel Cumberbatch
 Director Regulatory Affairs
 c/o Animal Health Institute
 Washington DC
 Email: RCumberbatch@ahi.org

Dr Olivier Espeisse
 Public Affairs Director
 Ceva Santé Animale
 HealthforAnimals
 France
 Tel: + 33 6 78 23 42 68
 Email: olivier.espeisse@ceva.com

Dr Ludwig Klostermann
 HealthforAnimals
 Bayer Animal Health
 Senior policy advisor animal health
 Leverkusen
 Germany
 Email: ludwig.p.klostermann@email.de

Mr Hiroshi Otaki
 Elanco Japan K.K.
 Akasaka Garden City 15F, 4-15-1
 Akasaka, Minato-ku Tokyo, 107-0052
 Japan
 Tel +81 3 5574 9718
 Email: otaki_hiroshi@elanco.com

Mr Jesse Sevcik
 HealthforAnimals
 Elanco Animal Health
 555 12 Street, Northwest Washington,
 DC 20004 USA
 Washington, D.C.
 United States of America
 Tel. 202-4343-1014
 Email: jsevcik@elanco.com

Mr Yasuhiro Wakui
 Manager, Regulatory Affairs
 Boehringer Ingelheim Animal Health Japan Co., Ltd.
 2-1-1, Osaki, Shinagawa-ku, Tokyo, 141-6017
 Japan
 Tel: +81 3 6684 4685
 Email: yasuhiro.wakui@boehringer-ingelheim.com

Dr Jeffrey L. Watts
 Research Director, External Innovation – Anti-
 Infectives
 HealthforAnimals
 Zoetis | Global Therapeutics Research | 333 Portage
 Street, Kalamazoo, MI 49007 USA
 Email: jeffrey.l.watts@zoetis.com

FAO

Ms Daniela Battaglia
 Animal Production Officer
 Agriculture and Consumer Protection
 Vienna International Centre, PO Box 100
 Vienna
 Austria
 Tel: +43 (1) 2600-21695
 Email: daniela.battaglia@fao.org

Mr Jeffrey Lejeune
 Food Safety and Antimicrobial Resistance Consultant
 Food and Agriculture Organization of the U.N.
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: 390657056623
 Email: jeffrey.lejeune@fao.org

WHO

Dr Awa Aidara-kane
 Coordinator
 Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health Organization (WHO)
 20, Avenue Appia
 Geneva 27
 Switzerland
 Tel: +41 22 79 12403
 Email: aidarakanea@who.int

Dr Amina Benyahia Chaieb
 Scientist
 Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 Geneva 27
 Switzerland
 Tel: +41227912893
 Email: benyahiaa@who.int

Mrs Yuki Minato
 Technical Officer
 Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health Organization
 20 Avenue Appia
 Geneva 27
 Switzerland
 Tel: +41227913713
 Email: minatoy@who.int

Dr Simone Raszl
 Food Safety Regional Adviser
 Food Safety
 PANAFTOSA/PAHO-WHO
 Av Governador Leonel de Moura Brizola, 7778
 Duque de Caxias
 Brazil
 Tel: +55 21 3661-9086
 Email: raszlsim@paho.org

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DU GOUVERNEMENT HÔTE - SECRETARÍA DEL GOBIERNO ANFITRIÓN

Ms Yeojin Min
 Researcher
 Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
 Ministry of Food and Drug Safety
 187 Osongsaengmyeon 2-ro, Osong-eup,
 Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
 28159
 Republic of Korea
 Email: minyj0707@korea.kr

Ms Young-jae Yang
 Researcher
 Agro-Livestock and Fishery Products Policy Division
 Ministry of Food and Drug Safety
 187 Osongsaengmyeong 2-ro, Osong-eup,
 Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do,
 Korea
 Republic of Korea
 Tel: +82-43-719-3223
 Email: osol6660@korea.kr

CODEX SECRETARIAT

Ms Gracia Brisco
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the U.N.
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: +39 06 5705 2700
 Email: gracia.brisco@fao.org

Dr Sarah Cahill
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the U.N.
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: +39 06 5705 3614
 Email: Sarah.Cahill@fao.org

Ms Myoengsin Choi
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Viale delle Terme di Caracalla
Rome,
Italy
Tel: +39 06 5705 4796
Email: myoengsin.choi@fao.org